

Cercle Benelux d'Histoire de la Pharmacie

Kring voor de Geschiedenis van de Pharmacie in Benelux

BULLETIN No 19

AUGUSTUS 1959

Redacteurs } Apoth. P. vande Vyvere, Brugge.
Rédaction } Dr. D. A. Wittop Koning, Amsterdam

INHOUD - SOMMAIRE : **Pharmaciens A. Guislain** : En marge du Codex Montois. — **Pharmaciens A. Guislain** : Un grand Pharmacien bruxellois J. B. Van Mons (1765-1842). — **Rapport d'activité du « Cercle Benelux d'Histoire de la Pharmacie »** Année 1957. — **Jean Vasse, Docteur en Pharmacie** : Le passé de la pharmacie dans l'Ancien Hainaut Français. — **Apoth. Dr. E. Grendel, Gouda** : Hans **Martens**, koopman, kruidenier, apotheker. — **Marc De Smet, Bevere-Oudenaarde** : De apotheek « Het Moriaenshoofd » te Oudenaarde. — **Apoth. L. J. Vandewiele** : De farmacopee van Duinkerken 1752. — **Rapports - Verslagen** : Le Congrès du Cercle Benelux d'Histoire de la Pharmacie à Mans, 10 et 11 mai 1958. — **Activités d'automne du Cercle Benelux d'Histoire de la Pharmacie en 1958**. — **Berichten - Avis** : Tentoonstelling August Kekulé in de Universiteitsbibliotheek te Gent. — **Apothekerspotten in het Diocesaans Museum te Mechelen**. — Een nieuw Tijdschrift. — **Historische Tijdschriftartikelen - Revue historique des Revues**. — **Personalia** : Apotheker J. Mathijs ereburger van de stad Sint-Niklaas. — **Boekbesprekingen - Compte-rendus**.

BOEKBESPREKINGEN COMPTE-RENDUS

Apoth. Dr. Wolfgang-Hagen HEIN (Frankfurt a.M.). — **Illustrierter Apotheker-Kalender 1959**. — Deutscher Apotheker-Verlag. Stuttgart. — 2 bladz. + 36 platen en één titelplaat. — 17 x 24,5 cm. — Pr. met plastieke ringspiraal 6.80 DM.

Apoth. Dr. W.-H. HeiN, die zo piëteitsvol het levenswerk van de stichter van de « Illustrierter Apotheker-Kalender », Dr. Fr. F e r c h l, voorz. schenkt ons met deze 18de jaargang van de *geliefde kalender weer een bewijs van de bezielende kracht, die uitgaat van het beeldmateriaal dat verband houdt met de geschiedenis van ons schoon beroep.*

Wij moeten deze kalender niet meer prijzen; hij spreekt voor zichzelf en de vele Vlaamse apothekers, die hem geregeld kopen zullen hem trouw blijven. Hij brengt, zoals de samensteller zelf zegt « een weinig rust en bezonnenheid in de haast van onze alledaagse beroepsbezigheid » en zij, die hem eens gekocht hebben, bewaren hem ook als historisch materiaal, want de platen kunnen omgeslagen worden, zonder ze te moeten afscheuren.

Als Vlamingen verheugen wij ons in een paar beelden, nl. P. B r e u g e l ' s « Alchemist in de hoerenkeuken » en een kopererts van de weinig bekende Vlaamse schilder T h o m a s d e L e u voorstellende de HH. Cosmas en Damiaan, zoals ze ook worden teruggevonden op een blad van het Parijse Chirurgencollegium van 1618.

Het titelbeeld is een gevelsteen van de voormalige Eénhoorn-Apotheek te Dokkum (Nederland), maar wij willen ons hier niet door nationale gevoelens laten leiden en eerder wijzen op de Europese betekenis van deze kalender, die ons zo verschillende schatten onthult als: een Italiaanse Pronkmortier van 1720; een Weense Bezocarbeker; de buste van Apotheker M a t t e o P a l m i e r i uit Florentië; een prachtige dodenmasker van Ale-

xander v o n H u m b o l d t; een eigenaardige afbeelding van de « Virgo mundi atomici » door de bekende surrealistische Italiaanse schilder, die tevens apotheker is, n l. F r a n c o A s s e t t o; het titelblad van de Württembergse Farmacopee van 1741; de oude Plough Court Pharmacy te Londen, etc.

Vele vooraanstaande pharmaco-historici hebben Dr. H e i n weer aan beeldmateriaal geholpen. De uitvoering is als steeds uitstekend en een verdere aanbeveling zal wel overbodig zijn. P.V.

Maria ROOSEBOOM. — **Microscopium**. — 1956. Uitgave van het Rijksmuseum voor de Geschiedenis der Natuurwetenschappen. Leiden (Steenstr. 1 A). 60 blz. groot formaat (31 x 22 cm.). — Pr. geb. niet aangegeven.

Dit door de Directie van het Rijksmuseum voor de Geschiedenis der Natuurwetenschappen aangeboden werk geeft ons in vogelvlucht en in enkele zeer verhelderende kapitels een boeiende geschiedenis van de microscopie, aangevuld met enige literatuur.

Na een inleiding en een historische synopsis behandelt de schrijfster volgende onderwerpen en hun ontwikkeling: De optiek — De verlichting (opvallend en doorvallend licht). — De enkelvoudige microscoop. — De microscoop en de geneeskunde. — Het scherpstellen, bij samengestelde en bij enkelvoudige microscopen. — De beweging van het object ten opzichte van de lens. — Statief en voet. — De binoculaire microscoop. — De fase-contrast microscoop. — Tot slot een chronologische lijst van medische ontdekkingen met de optische microscoop.

Het geheel is doorweven met prachtige didactische tekeningen en schitterende gekleurde platen van oude microscoopmodellen.

Als mededeling Nr 95 van het genoemde Rijksmuseum vormt deze album een waardevol historisch kunstwerk en document dat ook voor de geschiedenis van de farmacie niet onopgemerkt mag voorbijgaan. P.V.

Pharmacien A. GUISLAIN

EN MARGE DU CODEX MONTOIS



BRUXELLES

1958

Extrait de la Revue de Médecine et de Pharmacie (Section de pharmacie)
N° 2 de 1958

En marge du Codex Montois (*)

par le pharmacien A. GUISLAIN

En ce temps-là, un échevin membre du Magistrat accompagnait les deux médecins pensionnaires de la ville et les deux connétables du corps des apothicaires, pour visiter aux frais de la connétable, annuellement ou plus fréquemment selon les circonstances, les boutiques des maîtres apothicaires de la ville de Mons. La procédure était la suivante : la commission de police exigeait du maître sous serment que pour la préparation et composition des drogues, il suivait le pied de la pharmacopée de Mons; les médecins examinaient alors les simples et composés qui se trouvaient dans la boutique, en exigeaient la production et lorsqu'ils préjugeaient quelque défaut, sans rien dire, ils délivraient l'objet aux connétables pour l'examiner à leur tour. Lorsque unanimement, on estimait exister un défaut, la commission en dressait le procès-verbal et retenait l'objet défectueux. Si les avis étaient partagés, on décidait un supplément d'enquête et une visite renforcée. Ainsi, le citoyen était assuré de l'efficacité du remède que lui prescrivait son médecin puisque chaque maître apothicaire était dans la nécessité d'avoir dans sa boutique tous les simples et composés de bonne qualité et si l'un d'eux était soupçonné d'infidélité, la commission de police procédait à des visites répétées en différents temps, le magistrat réprimant toute inconduite s'il y avait lieu. Mais jamais, on n'avait vu un apothicaire dans la dure nécessité de payer une amende. Il était seulement ordonné aux défaillants de se mettre en règle dans le délai d'un mois et les connétables vérifiaient s'il en était ainsi.

Aussi, le sieur Amand, maître apothicaire en la ville de Mons fut fort marri de se voir condamné à deux reprises différentes. Lors d'une première visite faite le 22 novembre 1765, il avait été trouvé dans sa boutique, des médicaments défectueux qui furent levés, de plus il ne put expliquer l'absence de médicaments les plus utiles consistant en sirop d'écorces de citron, racine de jalap, huile de citron et teinture de quinquina. Et le 4 juillet 1766, une commission renforcée lui avait ordonné de rectifier son sirop d'écorces de citron et de se procurer endéans les trois jours de la racine

(*) Communication présentée au congrès du Cercle Benelux d'histoire de la pharmacie, tenu à Mons les 10 et 11 mai 1958.

de jalap et de l'huile de citron, le condamnant à sept florins d'amende, ensemble aux frais et mises de justice. Et l'année suivante, pour des motifs semblables, il est condamné à nouveau à vingt-huit livres d'amende. Et notre apothicaire de se plaindre amèrement au ministre des vexations continuelles dont il est l'objet, ne pouvant résister davantage aux frais excessifs exigés à sa charge. Il veut que Dieu l'abîme au plus profond de l'enfer s'il lui a été demandé de la racine de jalap, parce qu'il en avait et en a même revendu à ses confrères. D'ailleurs, le magistrat ne cherche qu'à l'écraser, lui, un fidèle serviteur de Sa Majesté, maintenant le plus malheureux des hommes, se voyant contraint de vendre ses meubles et ses effets dans les cinq jours ou de quitter sa patrie pour se mettre à l'abri de l'injustice. Car il a été condamné pour avoir suivi dans ses préparations la pharmacopée de Bruxelles, la seule reconnue, n'ayant pas voulu s'associer aux abus introduits par un certain Code médicamentaire défectueux et demandant qu'une enquête soit ouverte à ce sujet. C'est ainsi que les dissensions commencèrent.

Car tout allait bien à Mons en ce temps-là, exactement depuis qu'une commission de médecins et d'apothicaires avait composé sous l'autorité de Messieurs les Echevins, un Codex médicamentaire avec le taux des remèdes simples et composés, estimant souhaitable de rectifier les omissions et les défauts observés dans la pharmacopée de Bruxelles de 1702, vu l'accroissement considérable des connaissances pharmaceutiques vers le milieu du siècle. Et depuis l'an 1755, où ce Codex sortit des presses de Henri Bottin, la pharmacie fut sur le meilleur pied possible, les remèdes se préparant uniformément dans toutes les boutiques et les malades étant bien servis au prix désigné par le taux. D'ailleurs ce recueil n'est autre chose que celui des compositions d'usage dans la pharmacopée de Bruxelles de 1702 avec les formules et remèdes dont se servent communément les médecins de Mons, et la chimie du Dispensaire de Paris de l'an 1748 qui exprime si bien en latin ce que Lemery a dit en français et qui corrige même ce père de la chimie médicale. Il y eut bien quelques contestations au sujet de la taxe et aussi une certaine brochure intitulée « Remarques sur le Code médicamentaire de Mons » appuyées des principes de la très célèbre Faculté de médecine de Louvain par le docteur Mathieu, imprimée à Maubeuge, chez Nicolas Wilmet et signalant les erreurs contenues dans ce code. Mais aucune pharmacopée connue n'est exempte de fautes, puisqu'on les corrige tous les jours. A la vérité, ce qu'il manque à ce Codex, c'est une authenticité dont on a mal à propos négligé de le revêtir. On a tout simplement oublié de le faire approuver comme il se doit par les autorités supérieures. Et aux dires de l'apothicaire Amand, ce Codex a provoqué un bouleversement total entre la médecine et la pharmacie. N'a-t-il pas été fabriqué par le médecin Eloy? Celui-là même qui le vexe continuellement par des visites intempestives, qui oblige même nombre de ses pratiques à aller s'approvisionner ailleurs, qui gouverne le Magistrat par ses intrigues malicieuses. Et le gouvernement invite le Magistrat à l'éclaircir sur cette situation. Celui-ci un peu embarrassé, on s'en doute, ne souffle mot du Codex dans sa réponse.

Les règlements de pharmacie ont toujours fait l'objet de sa plus grande attention et ont toujours été maintenus avec exactitude. Les requêtes du sieur Amand sont dépourvues de bon sens. C'est un esprit tracassier, trouvé en quantité d'occasions le moins en ordre de tout le corps des apothicaires, le plus grossier et le plus en défaut lors des visites annuelles des boutiques.

Qu'en pensent les apothicaires? Ils ont toujours suivis les ordonnances de police édictées à leur égard leur enjoignant notamment de se conformer au Dispensaire de Bruxelles et de travailler les remèdes chimiques selon les compositions de Lemery, lorsqu'en 1755, ils ont été assujettis sans forme ni raison au Code médicamentaire de Mons qui leur a occasionné bien des embarras lors des visites par sa mauvaise manipulation des simples, sa manière de purifier le miel et de confectionner les sirops, enfin par la quantité de poudres inutiles, d'électuaires surabondants, de pilules inconnues, d'onguents, d'huiles, d'emplâtres destinés à l'ornement des boutiques et que jamais personne ne prescrira. Ils furent même obligés par menace, ce qui est presque incroyable, d'acheter ce nouveau code inutile. Aussi demandent-ils de pouvoir suivre dorénavant la pharmacopée de Bruxelles avec les animadversions de Sassenus de 1704 et la taxe de Bruxelles de 1737, car ce code médicamentaire qui est un mauvais livre, a ébranlé l'honneur de leur pharmacie.

Quant aux médecins, la majorité souhaite laisser subsister le Codex, tout en y apportant les corrections jugées nécessaires et décidées de commun accord.

Après de nombreux rappels, le Magistrat transmet ces réponses divergentes, tout en constatant que les apothicaires ont cédé aux instances d'Amand et de ses quelques adhérents, ayant mendié leurs signatures. Plusieurs d'entre eux se sont d'ailleurs rétractés par la suite préférant laisser le tout comme il était. Néanmoins, leur intention est de rendre leur pharmacie arbitraire et de faire dépendre les médecins pour leurs ordonnances de ce qu'ils souhaiteraient avoir dans leurs boutiques. Il est reconnu qu'il règne actuellement une grande antipathie entre le corps des médecins et celui des apothicaires alors que l'un et l'autre ont donné autrefois toute leur attention à un ouvrage qu'ils veulent aujourd'hui corriger ou anéantir et que cette mésintelligence risque de rendre le public dupe de la mauvaise humeur des apothicaires. En conséquence, le Magistrat continuera à exercer ses devoirs de police, en attendant d'avoir pu discerner le vrai ou le faux de cette affaire, cherchant manifestement à gagner du temps, puisque deux années se sont déjà écoulées depuis la première requête du sieur Amand.

Aussi, le 6 décembre 1769, le Conseil excédé de toutes ces tergiversations remet son rapport au gouvernement. Il constate qu'il n'appartient pas au Magistrat de Mons de substituer de sa propre autorité, un prétendu Code médicamentaire qui n'a été ni examiné ni approuvé, au Dispensaire de Bruxelles, dont les apothicaires doivent se servir en vertu de leurs statuts du 9 décembre 1686, que la diversité qui règne actuellement dans la manière de composer et d'administrer les remèdes à Mons est dangereuse pour les malades et préjudiciable à la conservation de l'espèce humaine, et

que, sans examiner si ce code est aussi défectueux que certains le prétendent, il importe de rétablir l'uniformité entière dans l'exercice de la pharmacie, non seulement à Mons mais dans toute la province de Hainaut. Comme il n'y a pas d'inconvénient à ramener les choses à leur premier état, le Conseil estime que les apothicaires devront suivre désormais la pharmacopée de Bruxelles avec les observations du professeur Sassenus qui sert de règle dans presque toutes les Provinces Belges et a été approuvé par la Faculté de médecine de Louvain, faisant défense à ceux du magistrat de Mons d'ordonner ou d'introduire aucune innovation ou changement tant à l'égard de la composition et de l'administration des remèdes qu'à l'égard des autres articles des statuts du corps des apothicaires de la ville de Mons, décrétés par le roi Charles II, le 9 décembre 1686. C'est ce qui fut approuvé et ordonné quelques jours plus tard, soit le 13 décembre 1769. Peu auparavant, l'apothicaire Amand s'était vu confisquer une bouteille d'eau de Brionne, non conforme.

On pourrait croire que les choses en restèrent là. Mais aussitôt, les apothicaires proposèrent un nouveau règlement et demandèrent une autre taxe, celle du Codex montois ayant été maintenue. Ils envoyèrent en même temps une liste de médicaments nécessaires qui ne se trouvaient pas dans la pharmacopée de Bruxelles, le sieur Amand proposant immédiatement une autre liste contradictoire. Car les apothicaires ayant demandé de suivre les observations de Sassenus, sans bien les connaître, s'aperçurent que certaines préparations demandaient des dépenses inutiles, se détérioraient rapidement, plusieurs étant même irréalisables, les médecins consultés estimant les préparations proposées arbitraires et le taux trop élevé. D'où de nouvelles discussions, les apothicaires essayant de faire augmenter le taux des médicaments, alors qu'ils se disputaient entre eux dès qu'une communauté manquait d'apothicaire, proposant des fournitures aux deux tiers et même à la moitié du taux fixé.

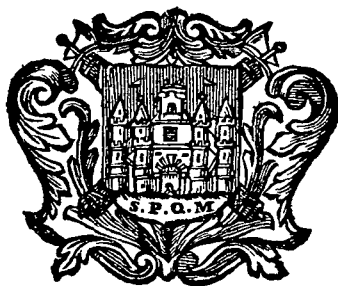
Il est vrai que les observations de Sassenus marquent un recul certain du côté de la chimie, de nombreux progrès s'étant produits dans cette science depuis le début du siècle, bannissant de la pratique de la pharmacie tout un fatras de remèdes ridiculement entassés les uns sur les autres, tout un tas de compositions dispendieuses et inutiles, qui n'ont d'autre but que d'enrichir les apothicaires et de ruiner les malades sans les guérir. C'est du moins ce qu'en pense le docteur Eloy, le principal promoteur du Codex montois.

Et ce n'était certes pas le premier venu. Né à Mons en 1714, Nicolas François Joseph Eloy, ayant obtenu son titre de docteur à l'Université de Louvain en 1734, s'en alla à Paris se perfectionner en son art, suivant assidûment les cours de professeurs renommés et les cliniques des hôpitaux. De retour dans sa ville natale, il devient médecin pensionnaire de la ville, puis médecin conseiller de la princesse Charlotte de Lorraine et de son frère Charles Alexandre. Il écrit quelques mémoires sur l'usage du thé et du café, sur la dysenterie. Il publie un Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne qui aura deux éditions et dans lequel il présente

C O D E X
M E D I C A M E N T A R I U S
A M P L I S S I M I
S E N A T U S M O N T E N S I S
A U C T O R I T A T E M U N I T U S

Non statim condemnetur, si quid non statim profuit; minus verò removeatur, si quid paululum saltem juvât, quia profectus tempore expletur.

Celsus
LIBRO III. CAP. I.



MONTIBUS HANNONIÆ,
Ex Typographia HENRICI BOTTIN, in plâteâ Clavis.

M. D C C L V.

une histoire des progrès de la médecine tout en montrant les dangers de l'esprit de système. Il était de plus membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris.

Quant à Sassenus, s'il enseigna la chimie, puis la botanique à l'Université de Louvain, les brèves remarques sur la pharmacopée de Bruxelles qu'il avait publiées en 1704 et qui portaient principalement sur la galénique, alors qu'il était encore bachelier, étaient sans grande importance puisqu'elles ne furent jamais suivies ni à Bruxelles, ni à Louvain. Mais le taux de la taxe s'y rapportant était plus élevé.

Et les apothicaires ne négligèrent rien pour contredire sans cesse et faire naître des difficultés. Sur avis de la Faculté de médecine consultée, ils durent suivre, par décret du 24 février 1774, la pharmacopée de Vienne avec son appendice, imprimée à Bruxelles en 1747, ainsi que la taxe de cette ville, en attendant une édition corrigée et adaptée de la pharmacopée de Triller, jugée la plus convenable. Ils obtenaient en même temps que les visites des médecins ne concerneraient plus que les drogues simples, et même deux ans plus tard — le 31 avril 1776 — que les connétables seuls prendraient la direction des visites, tolérant seulement la présence des médecins. Résultat : il n'y eut pratiquement plus de visites et les apothicaires s'approvisionnèrent en médicaments composés tout préparés et moins chers, objet d'industrie et de commerce chez les Français et les Hollandais. Ainsi, animés de cet esprit versatile, nos apothicaires entretenirent le gâchis le plus complet dans la pratique de leur art, s'apercevant par après que toutes les pharmacopées étrangères renfermaient une foule de remèdes qui ne convenaient pas à nos climats. Et sans doute, en ce siècle de philosophie, purent-ils méditer à loisir la leçon de Candide, lorsqu'il fut décidé en 1786 de réviser le Codex montois, deuxième édition qui ne vit jamais le jour, empêchée par les bouleversements politiques tout proches de cette fin de siècle.

Mais par leurs sollicitations répétées, ils ébranlèrent le prestige du Magistrat désavoué, diminuèrent son influence, faisant ainsi le jeu d'un gouvernement à tendance centralisatrice, dont le but était précisément d'affaiblir les pouvoirs communaux. C'est ainsi qu'un projet général concernant l'exercice de la Pharmacie dans toutes les provinces des Pays-Bas fut proposé en 1785. Mais ceci est une autre histoire.

Que reste-t-il de toutes ces discussions? Un vieux livre au cuir noirci, devenu excessivement rare, témoin vénérable du passé un peu turbulent de nos apothicaires montois.

*D'après la correspondance échangée à ce sujet.
Archives générales du royaume. Fonds autrichien.
Conseil privé, n° 1224*

Pharmacien A. GUISLAIN

Un grand Pharmacien bruxellois

J. B. VAN MONS

(1765-1842)



BRUXELLES

1959

Extrait de la Revue de Médecine et de Pharmacie (Section de pharmacie)

N° 1 de 1959

Un grand Pharmacien bruxellois J. B. Van Mons (1765-1842) (*)

par le pharmacien A. GUISLAIN

Périodiquement l'Humanité se met en
marche vers un nouvel idéal

R. GROUSSET, *Bilan de l'Histoire*

En cette fin du XVIII^e siècle, la « Philosophie des Lumières », se progageant comme une onde, de proche en proche, ralliait tous les honnêtes hommes autour d'une même idée : transformer la condition sociale de l'individu, le rendre plus libre, partant plus heureux.

En Belgique, cependant, les esprits étaient en veilleuse depuis de nombreuses années, conséquence de l'écrasement de la Réforme et du triomphe des Jésuites sur les Jansénistes.

L'Etat autrichien, pratiquant l'absolutisme éclairé, s'efforçait d'enlever à l'Eglise le monopole d'un enseignement par trop routinier, en installant avec beaucoup de difficultés, des collèges thérésiens qui préparaient les esprits à réfléchir et à vivre dans une société nouvelle. L'Académie Impériale et Royale des Sciences et Belles-Lettres était créée en 1772, en vue de stimuler les recherches scientifiques surtout dans le domaine de l'industrie naissante.

A cette époque de l'humanité où l'homme atteignait l'âge de raison, la France était à l'avant-garde, ses philosophes et ses savants diffusant partout cet esprit de recherche désintéressée et libre de toute contrainte.

C'est dans ce climat de curiosité intellectuelle que grandit J. B. Van Mons. Il était né, en effet, à Bruxelles, le 10 novembre 1765. Son père, receveur du Grand-Béguinage, l'avait envoyé dans un collège de Campine, à Turnhout, pour y apprendre le latin.

Pourvu de cette maigre instruction, il s'intéressa très jeune à l'horticulture, développant ainsi son goût pour les sciences naturelles et le déterminant à entrer comme élève chez un apothicaire dont la boutique mystérieuse gardait jalousement les secrets des trois règnes de la nature.

Ce qui ne l'empêcha pas toutefois de s'attacher simultanément à l'étude des langues étrangères, car il acquit par lui-même toutes ses connaissances.

(*) Communication présentée le 11 septembre 1958, à la Section d'histoire de la pharmacie de la F I P, congrès de Bruxelles.

A 22 ans, il passe ses examens de maîtrise, après avoir publié deux ans auparavant déjà un *Essai sur les principes de la chimie antiphlogistique* où il exposait clairement les nouvelles théories de Lavoisier, anéantissant la doctrine de Stahl qui avait jusque là fait autorité en chimie.

C'est sans doute cet essai qui le fit connaître en France et l'encouragea à entrer en correspondance avec des savants étrangers pour défendre les idées de Lavoisier, entreprenant des démonstrations personnelles et des expériences originales à l'appui de cette théorie.

En 1789, il est nommé secrétaire perpétuel de la Société de physique expérimentale et membre de la Société des sciences naturelles d'Alkmar. Il reprend la même année l'officine du pharmacien Van de Sande, située à l'angle de la place de la Monnaie et de la rue Fossé-aux-Loups.

Mais la révolte grondait dans le pays. Ardent défenseur de la liberté, Van Mons s'occupait activement de l'organisation d'une société secrète et révolutionnaire, connue sous la dénomination *Pro aris et focis*, propageant les idées du parti vonckiste. Malheureusement, quelques jours après le triomphe de la révolution brabançonne, les conservateurs, en majorité, se liguerent contre les progressistes pour en revenir à un régime d'intolérance religieuse et politique, animés d'un esprit particulariste étroit, retournant aux prérogatives des classes et des corporations. Les vonckistes furent désignés comme des novateurs impies et bientôt persécutés. C'est ainsi que Van Mons fut arrêté dans son officine, le 5 août 1790, et enfermé à la prison de la porte de Hal.

On retrouve dans ses papiers des minutes de lettres adressées à Lavoisier, les statuts d'une nouvelle association appelée *Pro Patria*, une proclamation aux habitants des Pays-Bas, dont il semble être l'auteur. Particulièrement suspect, il manque de peu d'être exécuté sommairement. Une instruction est cependant ouverte, et avec le temps, il bénéficiera de l'amnistie proclamée lors de la rentrée des Autrichiens. Mais tout ceci ne calme pas son tempérament révolutionnaire. Il applaudit la victoire de Jemappes et se porte un des premiers au-devant des Français, acclamant leur entrée à Bruxelles.

C'est à Jemappes que pour la première fois, on fit usage d'un ballon pour observer les positions ennemies, ballon qui fut transporté dans le parc de Bruxelles. Et Van Mons se met aussitôt à la disposition des ingénieurs chargés de le manœuvrer. C'est ainsi qu'il entre en contact avec Roberjot, le commissaire à la Convention qui jouera un rôle essentiel dans l'annexion de la Belgique à la France. Roberjot, avec qui il se liera d'amitié, le charge d'un rapport sur les ressources et les richesses du pays, sur les mines notamment, attendu qu'il a été « informé que le citoyen Van Mons, pharmacien de Bruxelles, déjà connu par ses mémoires et ouvrages sur différentes parties de la chimie, est en état de procurer ces renseignements, et que ce citoyen s'est déjà rendu utile en communiquant au comité de salut public des procédés pour obtenir à moindres frais une quantité assez considérable de potasse... » (22 janvier 1795). Appelé comme représentant du peuple, Van Mons est consulté pour réorganiser l'enseignement.

Roberjot lui demande de fournir une liste des personnes susceptibles de s'adonner aux sciences, aux études de tout genre, qui ont acquis une réputation dans ce domaine non seulement à Bruxelles, mais dans toutes les villes des départements annexés.

C'est à la suite de ce rapport qu'il sera nommé membre associé de l'Institut de France. Lacépède le lui annonce par une lettre personnelle datée du 22 mars 1796.

Il avait publié à Bruxelles, en l'an II, les *Principes d'électricité, en confirmation de la théorie électrique de Franklin, adressés dans une lettre à Brugnatelli*; en l'an III, une édition de la *Philosophie chimique ou les vérités fondamentales de la chimie moderne de Fourcroy* avec des notes et des observations concernant le rôle de l'eau et de la lumière sur la production et la décoloration des matières colorantes des plantes.

Une lettre de Fourcroy datée du 27 nivôse an V l'invite à prendre part à la rédaction des *Annales de chimie* qui avaient relaté, dès 1792, ses expériences sur la composition de l'air en accord avec Lavoisier et réfutant l'opinion d'éminents chimistes étrangers. Les auteurs des *Annales*, Fourcroy, Pelletier, Guyton, Vauquelin et Prieur, s'adressent ainsi à leur confrère Van Mons : « Assemblés aujourd'hui pour nous occuper des *Annales*, nous arrêtons de vous inviter à être notre coopérateur, et à permettre que votre nom paraisse à la tête du premier numéro du 21^e volume. Répondez-nous sur-le-champ si cela vous convient commé à nous ».

Van Mons va dès lors servir de trait d'union, de relais entre les savants français et étrangers, allemands, anglais, italiens et, par sa nombreuse correspondance, transmettre les idées et les découvertes des uns aux autres, en ces temps où les communications sont difficiles, désirant former une grande famille avec tous les hommes de science d'Europe.

Il est à l'origine de la fondation, en 1795, à Bruxelles, d'une Société de médecine, chirurgie et pharmacie, sous la devise *Aegrotantibus*, il en assumera les fonctions de secrétaire. Chaque membre avait l'obligation de fournir pendant l'année, un mémoire à insérer dans les actes de la société; on y trouve deux mémoires de Van Mons : une étude sur le chlorure de baryum et une monographie du rhus radicans. En proie à des dissensions intestines, cette société ne dura que deux ans. Elle sera remplacée, le 3 juillet 1804, par une Société de médecine, à laquelle Van Mons collaborera sans y participer directement.

C'est en 1797, le 11 avril, qu'il est nommé professeur de physique et de chimie à l'École centrale nouvellement créée à Bruxelles. On sait le rôle que jouèrent ces écoles, œuvre de la Convention, dont l'enseignement était avant tout expérimental, basé sur l'observation de la nature, faisant une large part aux mathématiques et s'adressant, non seulement aux jeunes gens, mais à tous ceux qui voulaient se perfectionner dans l'un ou l'autre branche du savoir. Et comme aucun enseignement théorique de la pharmacie n'existait à cette époque en Belgique, nombre de pharmaciens suivirent ces cours avec intérêt.

Pour mettre un frein aux abus provoqués par la trop grande liberté existant dans l'exercice de l'art de guérir, l'Administration municipale de la commune et du canton de Bruxelles nomma, le 24 ventôse an VII, une Commission de santé et sûreté, chargée d'exercer la police de la santé publique et d'examiner les candidats, non pourvus de diplômes. Van Mons, appelé l'un des premiers, y remplit ces fonctions avec compétence et honnêteté.

L'amélioration de la pharmacie fut d'ailleurs l'objet de ses préoccupations constantes. En vue d'ordonner les méthodes de préparation des médicaments, il publie à Bruxelles, en l'an IX, sa *Pharmacopée manuelle*, dédiée pieusement aux mânes de Lavoisier. Déjà, dix ans auparavant, il avait pensé écrire une *Pharmacopée Belgique*, les événements l'en ayant empêché. Ce qu'il publie maintenant, c'est un formulaire des préparations usuelles, pouvant tenir lieu de la plupart des autres pharmacopées et traités de chimie pratique, et destiné avant tout aux jeunes pharmaciens manquant d'expérience, pour leur épargner de longs essais comparatifs. Ainsi, s'exprime-t-il dans sa préface : « ... J'ai plus créé que compilé, plus pensé qu'imité, plus écrit de science ou de mémoire que copié, ce n'est pas que j'aie négligé de consulter les ouvrages de l'art, que je n'aie pas emprunté quelques formules, quelques méthodes; j'ai au contraire compulsé toutes les pharmacopées, tous les traités de chimie anciens et modernes écrits en différentes langues, que j'ai pu me procurer; mais j'ai encore plus interrogé l'expérience que les livres, et j'ai cru devoir quelquefois donner la préférence à des faits constants sur une autorité équivoque. J'ai donc corrigé d'après l'expérience des plus habiles manipulateurs, et d'après la mienne propre, la plupart des opérations de la chimie pharmaceutique. J'ai sur ce rapport, en quelque sorte posé les bases pratiques de la chimie pharmaco-technique, ou chimie appliquée à l'art pharmaceutique. J'ai tâché d'apprendre aux pharmaciens comment ils pouvoient faire économiquement, afin de les engager à faire... » Quant aux préparations pharmaceutiques proprement dites, « comme on ne connaît encore rien de leur action médicamenteuse, il vaut mieux autant que possible conserver ces recettes bizarres dans la forme dont le temps a respecté le crédit et dont au moins quelques vertus ont dû perpétuer l'usage. » Il tient cependant à réformer la préparation effectuée sans règle de proportion des teintures et des sirops « chargés de matières extractives et de corps muqueux aussi inefficaces que dégoûtants et sujets à s'altérer ». Beaucoup d'articles de chimie ne sont pas rédigés dans la langue de la nouvelle chimie, car il craint de ne pas être entendu d'un grand nombre de pharmaciens non encore familiarisés avec la chimie moderne. Mais, s'il décrit par exemple l'esprit de Corne de Cerf, il indique que c'est une solution de carbonate alcalin d'ammoniaque pyro-huileux. Il aurait voulu faire davantage et s'il n'a pas toujours eu à sa portée tous les renseignements nécessaires sur l'état de la pharmacie dans les autres villes, il émet le vœu qu'à la paix générale, « l'intérêt des peuples engageât les gouvernements à convoquer une commission chargée de rédiger une Pharmacopée d'Europe » espérant avoir contribué à ramasser les matériaux pour cette grande œuvre,

et souhaitant que tous les pharmaciens y contribuent, en lui faisant connaître, par des communications obligeantes, ce que la tradition ou l'expérience leur aura appris de préférable aux méthodes qu'il a décrites.

Cette pharmacopée est composée clairement, sous une forme pratique et simple, dans un ordre alphabétique. C'est en quelque sorte un vade-mecum.

L'édition française en fut rapidement épuisée, elle fut traduite en allemand par Trommsdorff, avec trois réimpressions. Et à ce propos, Swediaur lui écrit (13 thermidor an IX) : « Les pharmaciens vous doivent une grande obligation d'avoir publié tous les procédés neufs et excellents pour les préparations chimico-pharmaceutiques ».

Il fonde alors un *Journal de chimie et de physique* ou Recueil périodique des découvertes dans les sciences chimiques et physiques, tant en France que chez l'étranger, dont le premier numéro porte la date du 15 vendémiaire an X, alimenté par la nombreuse correspondance qu'il entretient avec les savants de tous les pays d'Europe, donnant des extraits de revues, d'annales avec commentaires; il traduit de l'italien l'ouvrage de Brugnatelli sur la synonymie des nomenclatures chimiques modernes (Brux. 1802), comme plus tard, il traduira de l'anglais les travaux de Davy sur les métaux. (*)

Ayant défendu une dissertation sur les maladies contagieuses, il est reçu docteur en médecine par l'Université de Helmstadt (15 décembre 1800). Poursuivant dans cette voie, il abandonne son officine et soutient devant l'École de médecine de Paris, le 31 août 1808, une thèse intitulée : « Dissertation sur l'origine et la distribution uniforme de la chaleur animale ». Toujours aussi enthousiaste, et convaincu des bienfaits de la vaccination jennérienne, il en devient un ardent propagateur.

Mais il s'occupe toujours de physique, faisant connaître l'importante découverte de Volta, qui lui avait envoyé la description de sa pile. Plus tard, dans la presse quotidienne, *l'Esprit des journaux*, le *Journal de Belgique*, il écrira des articles de vulgarisation sur la météorologie, donnant l'explication simple et scientifique des phénomènes atmosphériques qui frappent l'imagination populaire. Il publiera, de 1819 à 1821, en collaboration avec Bovy de Saint-Vincent et Drapiez, les *Annales générales des sciences physiques*.

L'écroulement de l'Empire amena la paix, mais anéantit pour longtemps

(*) Lettre à Bucholz, sur la formation des métaux en général et en particulier de ceux de Davy ou « Essai sur une réforme générale de la théorie chimique » Bruxelles, 1811.

« Eléments de philosophie chimique », par Sir Humphrey Davy, traduit de l'anglais par J.-B. Van Mons, avec des additions intercalées au texte. Paris, Gabr. Dufour, 1813-1816.

Il écrira encore sur la chimie :

« Principes élémentaires de chimie philosophique avec les applications générales de la doctrine des proportions déterminées ». Bruxelles, 1818.

Des mémoires à l'Académie des sciences sur la réduction des alcalis en métal, sur la nature du chlore, sur les propriétés de l'acide muriatique.

encore l'unité de l'Europe. Le grand courant scientifique qui avait réuni en un même idéal tous les savants, s'estompa, et les peuples retombèrent dans leur individualisme et leur méfiance antérieurs.

Et sans doute, Van Mons en fut-il fort affecté. Des malheurs familiaux, des déboires avec l'administration augmentèrent cette déception. Il semble avoir perdu peu à peu son esprit clairvoyant, se laissant guider par une imagination féconde, sujette aux exagérations, abandonnant l'expérience pour élaborer des systèmes, se livrer à des complications désordonnées.

Membre de la nouvelle Académie royale des sciences et belles-lettres rétablie par le roi Guillaume, il est désigné à la commission de rédaction de la pharmacopée. On ne suit pas les changements qu'il veut apporter, et il publie dès lors une *Pharmacopée usuelle, théorique et pratique* (Louvain, 1821-1822, 2 vol; dédiée à la mémoire de Louis Brugnatelli) qu'il considère comme une réimpression entièrement refondue de sa *Pharmacopée manuelle*, où il fait de la chimie à travers les écrits d'autres auteurs, énonçant, dans une préface diffuse et sans fin, une doctrine selon laquelle tous les corps composés sont formés de trois corps simples, l'eau, l'oxygène et l'hydrogène réunis par une force qu'il appelle le calorique, à la fois lumière, chaleur, électricité, de là il donne l'explication de la création de l'univers, une théorie sur la formation des métaux, une nouvelle explication fautive de la combustion et de la combinaison des corps, semblant confondre l'effet et la cause et revenant aux errements du passé.

Poursuivant ses études botaniques sur la variabilité des espèces, il avait installé des pépinières à Bruxelles, sur un terrain de la ville, laquelle fit bâtir et anéantit la presque totalité de ses jardins. Ayant recommencé à Louvain, l'armée française en route pour le siège d'Anvers installe ses fours de campagne dans ses nouvelles plantations, et ce qu'il peut en sauver est définitivement perdu, lorsque la ville construit sur son terrain une fabrique de gaz d'éclairage. Ce qui ne l'empêcha pas de publier une remarquable étude sur les arbres fruitiers et leur culture, résultat de ses longues recherches.

Il avait été appelé à occuper la chaire de chimie et d'agronomie de la nouvelle université de l'État à Louvain. Il y eut notamment pour élève le réputé chimiste Jean Servais Stas, qui établit, en collaboration avec Dumas, le poids atomique du carbone et fit de nombreux travaux dans ce domaine. Il publia encore en latin deux ouvrages didactiques destinés aux pharmaciens : *Conspectus mixtionum chemicarum* (Louvain, 1827), *Materici medico-pharmaceuticae compendium* (Louvain, 1829).

Il avait toujours en vue l'émancipation scientifique du pharmacien, l'organisation meilleure de la pharmacie. Peut-être a-t-il vu trop grand pour son époque, a-t-il dispersé ses efforts dans trop de domaines à la fois? Grand pionnier des idées nouvelles, il mourut sans avoir pu réaliser son rêve, une pharmacopée universelle, œuvre commune de tous les pharmaciens d'Europe et d'ailleurs.



Portrait, gravé par F.-B. Hasaert,
extrait du « Mouvement scientifique en Belgique, de 1830 à 1905 ».
(Photo Archives communales de Bruxelles.)

BIBLIOGRAPHIE

Biographie nationale, t. XV, 1899 (D^r Victor Jacques).

Annuaire de l'Académie royale des sciences et belles lettres, 1843 : Notice historique sur J.-B. Van Mons, par Quetelet.

Bulletin de l'Académie royale de médecine, 1842-1843 : Notice historique sur J.-B. Van Mons, par J. Stas.

Journal de Pharmacie de Belgique, 1939, p. 274. L. Louveaux : Deux pharmaciens bruxellois du temps passé.

Sur l'Ecole centrale : Archives générales du Royaume, Fonds français, Administration du département de la Dyle, Registres aux arrêtés du 5^e bureau, 2^e section : Instruction publique.

Sur la Commission de santé et sûreté : Archives communales de Bruxelles; Administration municipale de la commune et du canton de Bruxelles; Registre aux arrêtés de l'an VII.

ANNEXES

Autorisation délivrée au citoyen Van Mons par l'administration centrale du département de la Dyle, de récupérer les instruments et ustensiles de chimie et de physique provenant de l'Université de Louvain supprimée. Demandes de fonds pour achats d'ustensiles et frais d'expériences.

Le 3 brumaire an VI. — Un mandat de 88 florins 4 sols 1 denier est délivré au citoyen Van Mons, professeur de physique, pour déboursés faites en achat d'instrument à l'usage de l'Ecole centrale, pendant le trimestre de messidor an cinquième.

Le 21 brumaire. — L'administration centrale du département de la Dyle, considérant que le professeur de chimie et de physique expérimentale à l'Ecole centrale de ce département, manque de plusieurs instruments et ustensiles utiles à ses leçons et expériences lesquels se trouvent pour la plupart dans les dépôts provenant de l'université supprimée de Louvain.

Considérant que les objets d'arts et sciences appartenant à cet établissement sont destinés au service des écoles publiques instituées par la loi du 3 brumaire an 4^me et qu'ainsi rien ne s'oppose à ce que cette administration mette à la disposition de ce professeur ceux qui lui sont nécessaires.

Le commissaire du pouvoir exécutif entendu.

Arrête que le citoyen Van Mons, professeur de chimie et de physique expérimentale, se rendra incessamment à Louvain et y choisira dans les dépôts provenant de l'université supprimée, les instruments et ustensiles de chimie et de physique dont il peut avoir besoin pour ses leçons. Ces objets seront transportés à Bruxelles et il prendra à cet effet toutes les mesures convenables.

Pour l'exécution de cette disposition, charge l'administration municipale de Louvain, à la première requisition que lui en fera le C^{en} Van Mons de lever les scellés qui ont été apposés sur les dépôts dont il s'agit et de les reapposer lorsque l'opération ci-dessus sera terminée.

Charge également la même administration municipale de faire dresser inventaire détaillé des instruments et ustensiles qui seront tirés des dits dépôts pour le transmettre ensuite à cette administration.

Expédition du présent lui sera transmise et adressée, et une autre remise au C^{en} Van Mons.

Le 24 brumaire. — Vu l'état approximatif montant à 600 livres de dépenses pour l'entretien et la réparation des instruments et les frais des expériences dans la classe de chimie et de physique expérimentale de l'Ecole centrale.

Considérant ces dépenses étant journalières, il convient de mettre une somme à la disposition du professeur de cette classe, afin qu'il puisse y subvenir et ne soit pas exposé à interrompre le cours de ces expériences et de ses leçons.

Considérant que le ministre de l'Intérieur n'a pas encore ouvert à cette administration, un crédit pour la dépense de l'Ecole centrale pendant le premier trimestre de l'an 6^{me}, mais que l'avance à desja put être prise sur l'an dernier qui n'ont point été employés du crédit de 6215 livres pour la dite dépense pendant le trimestre dernier.

Oui le commissaire du pouvoir exécutif.

Arrête que son deuxième bureau délivrera au citoyen Van Mons, professeur à l'Ecole centrale, et sur le receveur général du département un mandat de deux cents livres, acompte sur les dépenses d'achats et d'entretien des instrumens à l'usage de la classe de chimie et de physique et imputable sur le crédit de 6125 livres ouvert pour les dépenses de la dite école pendant le dernier trimestre de l'an cinquième.

Plus loin, il demande « qu'il soit placé à la partie supérieure des croisées de la place où il donne ses leçons six petits volets de deux pieds quarrés pour se procurer dans le besoin l'obscurité nécessaire à grand nombre d'expériences... »

Le 23 brumaire an VII. — Van Mons demande de pouvoir faire usage du laboratoire de la ci-devant cour des monnoyes de cette commune, ainsi que des ustensiles nécessaires aux opérations de chimie.

Par arrêté du **5 frimaire an VII**, il lui est délivré 300 creusets choisis parmi ceux qui se trouvent à l'hôtel des monnoyes.

(Arch. gén. Royaume. Adm. centr. du dép. de la Dyle.
Arrêtés 5^e bureau, 2^e sect. Instruction publique, reg. 263.)

DIPLOME DELIVRE PAR L'ECOLE DE MEDECINE DE PARIS

Jean-Baptiste VAN MONS, docteur en médecine à Bruxelles.

ÉCOLE DE MÉDECINE DE PARIS

Nous soussignés, professeurs de l'Ecole de médecine de Paris, en exécution de la loi du 19 ventôse an XI, certifions que le Sr. Jean-Baptiste Van Mons, âgé de quarante-deux ans, né à Bruxelles, département de la Dyle, après avoir, conformément à l'article XXXI de l'arrêté du 20 prairial an XI, justifié de son titre de médecin reçu à l'Université d'Helmstad, a soutenu le trente un août 1808, une thèse intitulée : « Dissertation sur l'origine et sur la distribution uniforme de la chaleur animale »; dans lequel acte probatoire et qui a eu lieu publiquement le Sr. Van Mons ayant fait preuve d'un savoir aussi solide qu'étendu, nous le déclarons pourvu des connaissances exigibles pour l'exercice de l'art de guérir, et à cet effet lui délivrons le présent diplôme de docteur en médecine, muni du sceau de l'Ecole.

Donné à l'Ecole de médecine de Paris, le cinq septembre 1808.

Au nom de l'Ecole, le Conseil de l'Administration,
(s.) Thouret, Deyeux, Bicheraud, Sue.

En marge : Nous, Maire du onzième arrondissement de Paris, certifions véritables les signatures ci-contre des sieurs... En la mairie le sept septembre mil huit cent huit. (s.) Lemoine. Enregistré à Paris le dix septembre mil huit cent huit, XI^e arrondissement. Reçu un franc un décime. (s.) Maillet.

Transcrit le 18 octobre 1808, sous le n° 531, dans le Registre aux inscriptions des médecins, chirurgiens et officiers de santé du département de la Dyle, en exécution de l'article 22 de la loi du 19 ventôse an XI.

(Reg. 1094, aux A. G. R., f. f. Préfecture.)

Impr. Dioncre
502-602a, chaussée de Boondaet
Ixelles

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU
« CERCLE BENELUX D'HISTOIRE DE LA PHARMACIE »

Année 1957

Le Cercle Benelux d'Histoire de la Pharmacie a tenu ses Journées de printemps les 18 et 19 mai 1957, à Bruxelles. Elles débutèrent par une visite à l'exposition « Histoire, Art et Sciences », sous la conduite éclairée de M. l'ingénieur H. MICHEL et de M. le Dr DE SMET, conservateur adjoint de la Bibliothèque Royale.

Cette exposition avait été inaugurée solennellement le 26 avril 1957 dans les locaux des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, parc du Cinquante-naire, à Bruxelles, sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique. Les dirigeants du Cercle avaient été conviés à cette manifestation.

Cette Exposition avait pour but principal d'intéresser le public à l'histoire des sciences et d'attirer son attention sur le fait qu'en plus de l'histoire générale d'un pays telle qu'elle est enseignée dans les écoles, il existe une histoire culturelle qui, tout en étant parallèle à celle des guerres et des traités, n'en est pas moins tout aussi intéressante et accessible à tous.

A cet effet, on avait réuni des documents qui, par leur rareté et leur valeur artistique, méritent l'attention et l'admiration des visiteurs.

La pharmacie y était dignement représentée par une section spéciale, à laquelle le Trésorier de notre Cercle, le confrère SEGERS, avait apporté ses meilleurs soins. A côté de cette section, on put admirer un grand nombre d'objets et d'instruments relevant des disciplines suivantes : astronomie, cosmographie, gnomonique, horométrie, optique et métrologie. Le fait que la pharmacie y trouva une place ne peut que nous réjouir et doit être considéré comme une preuve incontestable de l'influence et du rayonnement de notre Cercle.

Le dimanche 19 mai, les congressistes visitèrent d'abord la magnifique et ancienne apothicairerie de l'Hôpital Sainte-Élisabeth à Bruxelles. Le confrère SEGERS nous retraça l'historique de la fameuse collection de pots de pharmacie qu'elle renferme, et nous apprit ainsi que cette collection provient de l'Hôpital des Sœurs de Saint-Augustin, à Louvain.

C'est sous sa conduite que notre itinéraire se poursuivit vers cet hôpital, où notre cicerone nous fit admirer un escalier en bois orné d'une tortue et d'un mortier dont un petit ange manipule le pilon; ces emblèmes démontrent clairement que, jadis, cet escalier a donné accès à la pharmacie de l'hôpital où, à l'époque, ont été utilisés les pots qui, encore à l'heure actuelle, sont l'orgueil de l'Hôpital Sainte-Élisabeth à Bruxelles.

Notre itinéraire nous mena ensuite aux Cliniques Universitaires de Louvain où, sous la conduite du conservateur, le Dr SONDERVORST, nous visitâmes le Musée d'Histoire de la Médecine.

La réunion scientifique eut lieu à l'Institut de Pharmacie et fut honorée de la présence de S. Exc. Mgr VAN WAYENBERGH, recteur magnifique et

évêque auxiliaire de l'archevêché de Malines, du Prof. chanoine RONSE, et de MM. les Prof. CASTILLE, DEQUEKER et SONDERVORST.

Le Prof. CASTILLE fit l'historique de la belle « Salle Couvreur » dont la création fut possible d'abord grâce à un legs de notre regretté vice-président, le D^r Albert COUVREUR, ensuite grâce à l'aide financière de « Pharmalova ».

Les diapositives des pièces les plus importants de la collection Couvreur ainsi que les frontispices des plus beaux livres furent commentés respectivement par les confrères SEGERS et VANDEWIELE. Le D^r BRANS, président du Cercle, présenta des diapositives pharmaco-historiques provenant des États-Unis d'Amérique. Pour terminer, le confrère SEGERS donna une représentation de son film documentaire réalisé en Auvergne dans un moulin à papier datant du XIV^e siècle, le plus ancien d'Europe, encore exploité à l'heure actuelle.

Le discours de clôture fut prononcé par S. Exc. Mgr VAN WAYENBERGH.

La traditionnelle réunion d'automne n'a pas eu lieu en 1957, étant donné que le Cercle avait été appelé à prêter son concours à l'organisation du 2^{me} Congrès Benelux d'Histoire des Sciences, en collaboration avec le « Comité Belge d'Histoire des Sciences », la « Genootschap voor de Geschiedenis der Geneeskunde, Wiskunde en Natuurwetenschappen » et le « Groupe Luxembourgeois d'Histoire des Sciences ». Au sein du Comité d'organisation, notre Président remplit les fonctions de Président-adjoint et de Secrétaire pour les Pays-Bas, tandis que notre Trésorier se vit confier une mission similaire et, enfin, le D^r WITTOP KONING fut nommé membre du Comité.

Lors de ce congrès, le D^r BRANS présenta des diapositives et le D^r WITTOP KONING fit une conférence sur les éditions néerlandaises et belges de Pharmacopées étrangères. La « Salle Couvreur » de l'Université de Louvain fut visitée à cette occasion.

Durant l'année écoulée, nous eûmes à regretter le décès d'un membre, le Confrère P. M. DE WITT, d'Amsterdam.

Plusieurs nouveaux membres furent admis.

A la suite de difficultés, le *Bulletin* n'a pu paraître au cours de l'année 1957; toutefois, les Rédacteurs mettront tout en œuvre pour combler ce retard.

En effet, le but de notre Cercle est de susciter l'intérêt pour l'Histoire de la Pharmacie. L'intérêt incite à la lecture et la lecture se transforme en étude qui elle-même peut donner lieu à publication. Le *Bulletin* est donc indispensable au déclenchement d'un tel processus et si le Cercle veut vraiment remplir sa mission, ce problème mérite de retenir toute notre attention.

Entre-temps, l'influence de notre Cercle grandit sans cesse.

Il fut invité à l'inauguration officielle de la « Salle Couvreur » le 31 mars 1957; il en fut de même au Congrès des Historiens Néerlandais à La Haye le 27 avril 1957.

Notre Cercle fut également invité au vernissage de l'Exposition « Art, Histoire et Sciences » à Bruxelles le 26 avril 1957, ainsi qu'à la Séance Académique tenue à l'Hôtel de Ville de Haarlem, en commémoration de la naissance de LINNÉ le 23 mai 1957.

Notre Président, le D^r BRANS a représenté notre Cercle à chacune de ces manifestations et il nous plaît ici de rendre hommage à son dynamisme et de lui témoigner toute notre gratitude pour l'enthousiasme et le zèle dont sans cesse il fait preuve à l'égard de notre Cercle.

Le Secrétaire,
Ph^a L. J. VANDEWIELE.

KRING VOOR DE GESCHIEDENIS VAN DE PHARMACIE IN BENELUX

Jaarverslag over de werking van de Kring gedurende het jaar 1957.

De Kring begon zijn voorjaarsvergadering van 18 en 19 mei 1957 te Brussel met een bezoek aan de tentoonstelling « Geschiedenis, Kunst en Wetenschappen », onder leiding van de heren Ir. Michel en Dr De Smet, hulpconservator van de Koninklijke Bibliotheek. Deze tentoonstelling werd plechtig geopend onder de auspiciën van de Minister van Openbaar Onderwijs, in de Koninklijke Musea voor Kunst en Geschiedenis, Jubelpark te Brussel op 26 april 1957. Tot deze plechtigheid waren de bestuursleden van de Kring uitgenodigd. Het doel van de tentoonstelling was het publiek voor te lichten in de geschiedenis van de wetenschappen en het hun diets te maken dat benevens de gewone gedoceede geschiedenis van een land er ook een culturele geschiedenis bestaat, nevens die van oorlogen en vredesverdragen en dat deze culturele geschiedenis minstens zo interessant en voor ieder toegankelijk is. Daartoe werden stukken bijeengebracht, die om hun zeldzaamheid en kunstige uitvoering eenieders aandacht en waardering waardig zijn. Een farmaceutische afdeling, waaraan onze schatbevaarder collega Segers zijn beste zorgen had besteed, prijkte naast voorwerpen behorend tot de sterrenkunde, kosmografie, gnomonica, horometrie, optica en metrologie. Dat de artsnijbereidkunde hier een plaats vond kan ons slechts verheugen en mag ongetwijfeld als een belangrijk winstpunt voor de invloed van de Kring aangerekend worden. —

Op zondag 19 mei werd eerst een bezoek gebracht aan de oude mooie apotheek van het St.-Elisabethgasthuis te Brussel. Collega Segers gaf de historiek van de apothekerspotten-verzameling, waaruit we leerden dat deze afkomstig is van het Augustinessen Gasthuis te Leuven. Onder leiding van Collega Segers ging de tocht dan ook verder naar dit Augustinessen Gasthuis te Leuven, waar hij ons een houten trap liet bewonderen, die versierd is met een mortier waar een engeltje de stamper in de vijzel hanteert, en met een schildpad; deze emblemen wijzen er ongetwijfeld op dat de trap toegang verleende naar de apotheek van het gasthuis, waar destijds de potten werden gebruikt die nu nog de trots uitmaken van het Ste-Elisabeth Gasthuis te Brussel.

De tocht ging verder naar de Universiteitsklinieken van Leuven, waar onder leiding van de conservator Dr Sondervorst het Museum voor de Geschiedenis der Geneeskunde bewonderd werd.

De wetenschappelijke vergadering vond plaats in het Farmaceutisch Instituut onder de vererende aanwezigheid van Zijne Excellentie Mgr Van Wayenbergh, Rector Magnificus en hulpbisschop van Mechelen, van Prof. Kanunnik Rome, van de heren professoren Castille, Dequeker en Sondervorst.

Professor Castille gaf de historiek van het tot stand komen van de mooie zaal Couvreur, eerst door legaat van onze gewezen vice-voorzitter Dr Couvreur en verder door de financiële steun van Pharmalova.

De diapositieven van de belangrijkste stukken uit de collectie Couvreur en titelpagina's van de mooiste boeken werden respectievelijk door de collega's Segers en Vandewiele gecommentarieerd. De President Dr Brans gaf een projectie van diapositieven uit de Verenigde Staten van Amerika op farmaceutisch-historisch gebied en tot slot vertoonde Collega Segers zijn documentaire film opgenomen in Auvergne in een papiermolen uit de XIV^e eeuw, de oudste van Europa en nog steeds in bedrijf. Het slotwoord werd uitgesproken door Z.E. Mgr Van Wayenbergh.

De gebruikelijke najaarsvergadering werd in 1957 achterwege gelaten omdat de Kring medewerking verleende, aan het 2^e Beneluxcongres voor de Geschiedenis der Wetenschappen, in samenwerking met het Comité Belge d'Histoire des Sciences, het Genootschap voor Geschiedenis der Geneeskunde, Wiskunde en Natuurwetenschappen en de Groupe Luxembourgeois d'Histoire des Sciences. Onze President vervulde in het Congres de taak van Co-President en Secretaris voor Nederland, onze Penningmeester bekleedde er de gelijknamige functie en Dr Wittop Koning werd bestuurslid. Dr Brans gaf op het Congres lantaarnplaatjes en Dr Wittop Koning een voordracht over Nederlandse en Belgische Uitgaven van buitenlandse farmacopeeën. Een bezoek werd gebracht aan de zaal Couvreur van de Leuvense Universiteit.

Gedurende het voorbije jaar ontviel ons het medelid Collega P.H. De Witt van Amsterdam.

Verscheidene nieuwe leden werden aangenomen.

Ten gevolge van allerlei moeilijkheden kon geen enkel Bulletin verschijnen gedurende 1957, doch voor de toekomst wordt door de Redacteuren ijverig gewerkt om die achterstand goed te maken. Het is immers een van de doelstellingen van de Kring de interesse in de pharmaciegeschiedenis te doen toenemen; interesse doet lezen, het lezen wordt studeren en studeren publiceren. Voor deze kringloop is het Bulletin onmisbaar en moet dan ook de volle aandacht gaande houden wil de Kring aan zijn zending voldoen.

Intussen blijkt steeds duidelijker hoe de Kring meer en meer aan belangrijkheid wint. Bij de plechtige opening van de zaal Couvreur op 31 maart 1957 werd de Kring uitgenodigd; eveneens bij het Congres van Nederlandse Historici te Den Haag op 27 april 1957; ook bij de opening van de tentoonstelling Kunst, Geschiedenis en Wetenschappen te Brussel op 26 april 1957 en bij de Academische Zitting in het Raadhuis te Haarlem ter herdenking van Linnaeus' geboortedag, op 23 mei 1957. Onze President Dr Brans sprong telkens in de bres om de Kring te vertegenwoordigen en het is dan ook billijk dat we blijf geven van onze bewondering voor zijn dynamisme en van onze dankbaarheid voor zijn enthousiasme en ijver voor de Kring.

De Secretaris,

Apoth. L.J. VANDEWIELE.

LE PASSE DE LA PHARMACIE DANS L'ANCIEN HAINAUT FRANÇAIS *

par Jean VASSE, Docteur en Pharmacie

Quand, il y a quelques mois, MM. B r a s s e u r et S e g e r s nous ont invité à venir parler à Mons des anciens apothicaires du Hainaut français, notre première réaction fut de ne pas accepter. Nous ne nous sentions pas qualifié pour le faire. Mais, devant la ferme et courtoise insistance de nos hôtes, nous aurions eu mauvaise grâce de persister dans un refus indigne de votre estime.

C'est pourquoi nous avons tenu à vous apporter le salut de la Société d'Histoire de la Pharmacie et à vous remercier de votre chaleureux accueil et de l'honneur, certes immérité, que vous nous accordez de parler devant vous.

Peut-être serez-vous étonnés, quand même, qu'un Parisien vienne vous entretenir du Hainaut, dans votre propre capitale.

De quel droit un étranger viendrait-il se mêler de votre histoire ? et à quel titre ? Je dois convenir que vous auriez grandement raison, si je n'avais en ma faveur quelques arguments à vous opposer, heureusement.

Etranger, je ne le suis pas beaucoup, ici, à MONS. J'ose même prétendre que je suis un peu des vôtres. Il y a, en effet, bien des lustres déjà que je suis né sur les bords de l'Escaut, dans la partie française de son cours ; mon père, aussi, y avait vu le jour ; mon grand-père était né dans cette Flandre gallicane, aux confins du Tournaisis et de la Pévèle, et mon arrière grand-père, fils d'un français et d'une brabançonne était de Casterlé.

Vous avez entendu M. B r a s s e u r vous parler fort savamment du Hainaut belge et de l'Histoire de la Pharmacie à MONS ; je vais essayer, à mon tour, de vous évoquer succinctement le « Passé de la Pharmacie dans l'ancien Hainaut français ».

Mais y a-t-il vraiment un Hainaut belge et un Hainaut français ? Pour moi, l'un et l'autre ne font qu'un, que l'on se place en deçà ou au delà de cette frontière qui, au sud, de votre région marque les limites de nos patries respectives.

Autrefois, dans les temps anciens, au Moyen-Age, comme diraient les bons auteurs, le Comté du Hainaut s'était formé entre le Brabant, l'évêché de LIEGE, le Comté de NAMUR le Luxembourg au Nord et à l'Est, et se prolongeait au sud jusqu'à LA CAPELLE, longeait la Thiérache, le Cambrésis, et suivait à l'Ouest le cours de l'Escaut jusqu'à CONDE, laissant de côté la chatellenie de DOUAI, la Pévèle, la Flandre gallicane et le Tournaisis pour rejoindre au nord les chatellenies de BRAINE-LE-COMTE et d'ATH et la baronnie d'ENGHIEN, qui, pour nous, français, a une résonnance chère à nos cœurs. N'est-ce pas, en effet, ce baillage d'ENGHIEN qui donna son nom aux aînés de nos princes de Condé, après qu'Henri IV, en 1607, abandonnant les terres au prince de L i g n e, gardait les titres qui échurent aux Bourbon-Vendôme. C'est ainsi que le fief de MONTMORENCY fut érigé en duché d'ENGHIEN quand Henri, 2ème prince de Condé s'y installa.

Nous n'aurions garde d'oublier non plus qu'une grande partie de nos comtes de Hainaut vécut à VALENCIENNES dans ce palais de la « Salle de Comte » comme l'on dit encore aujourd'hui.

Je ne voudrais pas vous faire une leçon d'Histoire Générale, mais comment pourrai-je ne pas citer la lignée des Baudoin : Baudoin de Jérusalem ; Baudoin l'Edifieur qui épousa la descendante de Charlemagne, Ermengarde de Namur ; Baudoin le Courageux qui eût la gloire de donner sa fille Isabelle en mariage à Philippe-Auguste ; Baudoin de Constantinople, le plus célèbre de tous, IXème comte de Flandre et VIème comte de Hainaut, qui prit la tête de la 4ème Croisade en 1200 et alla se faire tuer à la bataille d'ANDRINOPE le 15 avril 1205.

Vous rappellerai-je encore les querelles de Jean d'AVESNES et des DAMPIERRE, la grandeur de Guillaume le Bon dont l'épouse, Isabelle de Namur, mourut abbesse de FONTENELLE au sud de VALENCIENNES, et dont la fille Philippa célèbre protectrice de FROISSART et des bourgeois de CALAIS était l'épouse d'Edouard III d'Angleterre, le vainqueur de CRECY.

Et puisque nous évoquons F r o i s s a r t, serait-il juste de ne pas rappeler les fréquents séjours que le chroniqueur valenciennois effectuait à Estinne au Mont, qu'il affectionnait particulièrement.

(*) Commentaire faite au Cercle Benelux pour l'Histoire de la Pharmacie, le 11 mai 1958, à Mons.

Cette terre ne faisait donc bien qu'une unité que l'on se trouvât au chef-lieu de MONS ou au chef-lieu de VALENCIENNES et formait une solide union sous le nom de « Noble comté du Hainaut tenu de Dieu et du Soleil ».

Les temps féodaux révolus, le comté s'articula dans la mosaïque des Pays-Bas et devint l'une de ses 17 provinces jusqu'au règne de Charles-Quint. En 1581, survint la coupure : au nord les 8 provinces unies s'affanchirent de l'Espagne et se séparèrent des neuf provinces belges demeurées sous l'autorité espagnole. Le Hainaut restait l'une de ces 9 provinces.

En 1600, le Hainaut se divisait en 14 pièces, à savoir :

- La prévôté de VALENCIENNES.
- La prévôté de MONS.
- La prévôté du QUESNOY.
- La prévôté de MAUBEUGE.
- La prévôté de BINCHE.
- La prévôté de BAVAY.
- La chatellenie de BRAINE-le-COMTE.
- La chatellenie d'ATH.
- La chatellenie de BOUCHAIN.
- Le baillage d'ENGHIEN.
- La pairie d'AVESNES.
- La Terre de LESSINE.
- Le comté de BEAUMONT.
- La principauté de CHIMAY.

Vous voyez par cette rapide énumération, quelles sont les terres aujourd'hui françaises et qui le sont devenues grâce à Louis XIV et à l'héroïsme de l'armée de Villars qui sauva la France à DENAIN en 1712.

Les traités d'UTRECHT et de RASTATT mettaient fin à la guerre de succession d'Espagne. Louis XIV perdait MONS et Tournai, mais il conservait MARIENBOURG, PHILIPPEVILLE et BARBENSON que la Ste Alliance nous enleva en 1815.

Sous Louis XV, l'armée du Roi de France revint dans le Hainaut, mais les temps étaient plus doux ; on faisait la guerre en dentelle.

La mémorable bataille de FONTENOY en 1745 est cependant dans toutes les mémoires. L'intendance du Hainaut — car c'est ainsi que les Bourbon baptisait leur province — s'élargit alors momentanément, pour revenir ensuite au « statu quo ante », après la paix d'AIX-la-CHAPELLE en 1748, qui mit fin à la « guerre de Succession d'Autriche ». La « guerre de 7 ans » qui suivit épargna le Hainaut, qui connut alors jusqu'à la chute de la monarchie, cette douceur de vivre si chère au prince de TALLEYRAND. Ce fut la paix et même la prospérité. Le Prince de Croÿ avait créé la compagnie des mines d'ANZIN, l'industrie florissait, l'agriculture aussi et les beaux-arts n'étaient pas en reste. Vous savez que VALENCIENNES fut de tout temps considérée comme l'Athènes du Nord.

C'était la patrie de Froissart, nous l'avons vu — Molinet et Chatelein l'avaient fréquentée — L'incomparable Watteau y avait fait ses premières armes sous son maître Gerin. C'était également la patrie d'Oultremann, de Conrart, de Mme d'Epinaÿ et de grands musiciens comme Jean Bonmarché, Josquin des Pretz et Claudin Lejeune. A Watteau il faut aussi ajouter les noms de Saly, Eisen, Pater et plus tard celui de Carpeaux.

Depuis 150 ans, VALENCIENNES a collectionné les prix de ROME et il serait trop long de les énumérer tous.

Je ne parlerai pas de la gloire militaire que connut sa citadelle, des sièges qu'elle soutint dont l'un des plus mémorables fut celui de 1655, où Turenne embourba son armée ; et l'un des plus dramatiques, celui de 1793, où la Convention lui décerna cette fière devise : « VALENCIENNES a bien mérité de la Patrie ».

L'Épopée impériale passa là-dessus ; l'on connut les jours sombres de 1815, puis les dynasties bourgeoises régnèrent tout le long du XIXème siècle et la vie du Hainaut, devenu district, puis arrondissement du département du Nord, fut dès lors sans histoire jusqu'en 1914.

Si je me suis un peu étendu sur ces différents aspects politiques, économiques, sociaux, littéraires et artistiques de ce terroir, c'est qu'ils ne furent pas sans retentissement sur les corporations et les corps de métiers des contemporains. Et c'est ici qu'apparaissent nos apothicaires.

LES APOTHICAIRES.

Comme à peu près partout en Europe, les pharmaciens du Hainaut français s'organisèrent en métiers jurés au XIIIème, XIVème et au XVème siècles. Est-ce à dire qu'ils n'existaient pas auparavant ? Bien sûr que si, mais sous forme individuelle, indépendante, commerciale dirions-nous, et sous la forme collective de pharmacies conventuelles et religieuses, mutualistes, serions-nous tenté d'écrire. Je rappellerait ici, pour mémoire les innombrables abbayes d'hommes et de filles qu'on trouvait dans le Hainaut, telles les illustres chanoinesses de MAUBEUGE et de DENAIN, auxquelles s'ajoutaient quantité de prieurés et autres commanderies de MALTE.

On y faisait partout de la pharmacie ; on y cultivait les simples ; on rendait service à la santé publique comme nous dirions maintenant, c'est-à-dire au manant, au villain, au vassal, voire au seigneur ; et il n'est pas jusqu'aux grands seigneurs qui n'aient eu leurs apothicaires.

Il fallait donc se défendre. C'est ainsi que naquirent au cours des âges et des vicissitudes, ces groupements corporatifs, qui pour être plus solides, unissaient entre eux des gens aussi disparates, pourrait-on dire, que le sont les ciriers, les graissiers, les épiciers, les marchands de pain d'épice, les confiseurs et, bien entendu, les apothicaires proprement dits, voire les chirurgiens et les médecins ; il fallait s'unir pour lutter contre la concurrence loyale ou déloyale.

Les villes étaient, en effet, envahies de colporteurs, de pittoresques marchands d'orviétan et autres arracheurs de dents, de forains possesseurs de « remèdes secrets » plus ou moins brevetés par les archiâtres impériaux, royaux et princiers.

Il fallait se prémunir contre l'envahissement du métier, donc limiter le nombre des apprentis, c'est-à-dire des stagiaires comme nous dirions aujourd'hui, et interdire les créations abusives d'officine.

Il fallait enfin lutter en permanence dans les campagnes et les petites villes contre ce dangereux concurrent qu'était le chirurgien apothicaire. Qu'il soit de robe courte ou simplement barbier, ce propharmacien avant la lettre, n'en était pas moins un concurrent sérieux ; et il n'était pas seul ; le « maréchal-ferrand » lui tenait compagnie, ainsi que les herbiers et herboristes. On vendait donc des drogues partout au détriment du monopole.

Pratiques dangereuses, s'il en était, et qu'à tout prix les corporations s'efforcèrent d'abolir, sans y parvenir toujours, mais avec une constance digne d'éloge.

— Pour l'instruction de leurs membres, elles créèrent un apprentissage sérieux, qu'elles améliorèrent au cours des ans, et qui leur assurait des praticiens instruits, cultivés, et qui faisaient fort belle figure.

Si cet enseignement ne fut pas universitaire, il était donné cependant en accord avec les médecins qui siégeaient toujours dans les jurys d'examens. Car l'accès à la maîtrise n'était permis qu'après avoir satisfait aux épreuves d'un examen sévère et la confection d'un chef-d'œuvre.

Je vous renverrai, à ce sujet, en ce qui concerne votre pays, aux excellentes notes qu'a publiées Edmond L e c l a i r, sur « l'Histoire de la Pharmacie à TOURNAI » dans le n° 118 de la Revue d'Histoire de la Pharmacie en septembre 1947, page 165.

Reconnu digne — Dignus est intrare, disaient les anciens — le nouvel apothicaire prêtait serment, formalité grave, qui engageait tout son avenir et son honneur avec lequel il ne pouvait transiger. M. G u i t a r d nous a traité longuement du « Serment » à travers les âges en 1946 et 1947 ; c'était un usage universel. Dans le Hainaut français, en particulier à MAUBEUGE et à VALENCIENNES, les corporations d'apothicaires s'y soumettaient toujours, d'autant plus que le serment avait un caractère religieux. Car il ne faut pas oublier que l'apothicaire du Hainaut, s'il dépendait étroitement d'un « ordre », était également soumis au règlement d'une « confrérie » qui correspondrait de nos jours à ce que nous serions tentés d'appeler une « Société de secours mutuel ».

La confrérie avait un saint patron, un sceau, un blason et une bannière.

A VALENCIENNES, elle était sous la protection de St Nicolas ; vous savez combien Nicolas est vénéré dans le Nord et l'Est de la France. C'est la fête traditionnelle des enfants et des jeunes gens, qui ignorent le Père Noël, sous ces climats.

Il s'agit, en ce qui nous concerne, de Nicolas, l'évêque de MYRE qui vivait sous Constantin et qui fut à la fois de son vivant vénéré pour les miracles qu'il accomplissait et après sa mort par les guérisons obtenues grâce au liquide miraculeux qui s'écoulait de son tombeau. Cette liqueur sentait bon comme l'odeur de ses ver-

tus, disait-on. On la recueillait pieusement et on lui faisait une solide réputation de guérir les maladies.

Inutile de vous dire qu'avec un pareil patron, les Valenciennes ne pouvaient manquer d'être d'excellents thérapeutes. Aussi n'hésitèrent-ils pas à écrire une « Pharmacopée » dont je vais vous parler tout à l'heure. La bannière et le blason des pharmaciens de VALENCIENNES portaient : « d'azur à un St Nicolas vêtu en évêque, la mitre en tête et la crosse à la main gauche, ayant sa droite élevée pour donner sa bénédiction à trois jeunes enfants dans une chaudière à ses pieds, le tout d'or ».

Je signale au passage qu'à Paris, la compagnie des marchands apothicaires épiciers était protégée par Saint Nicolas. Mais les armes du corps étaient des balances et elles durèrent jusqu'en 1777, année où le collège de pharmacie adopta l'effigie des trois règnes de la nature « in his tribus versantur ».

A MAUBEUGE, le patron était saint Luc, l'Évangéliste, le médecin d'Antioche, converti par saint Paul et dont la fête tombe le 18 octobre.

Je rappellerai, pour mémoire, qu'à LILLE, le patron était une patronne, Marie-Madeleine, la pécheresse repentie qui oignit les pieds du Seigneur et qui apporta les aromates à son tombeau après sa mort, ce qui lui valut la vénération des apothicaires. Mais nous ne parlerons pas plus longuement de LILLE qui n'est pas ville du Hainaut.

Donc, dans le Hainaut, nous avons des apothicaires pieux, riches, instruits, savants, même, car ils entendaient le latin si nous en jugeons par la « Pharmacopée » de VALENCIENNES dont les textes sont en latin d'un bout à l'autre. M. Guislain et Monsieur Vandewiele vous ont savamment parlé du formulaire de MONS. Celui-ci s'appliquait non seulement à MONS même, mais encore à MAUBEUGE, puisqu'un impétrant maubeugeois eût un jour comme chef-d'œuvre à réaliser une confection de pilules universelles selon cet antidotaire. Excellente formule, ma foi, purgative et laxative.

Les Maubegeois trop peu nombreux n'avaient sûrement pas voulu s'enfermer dans la rigidité d'un formulaire local. Eclectiques, ils prenaient le meilleur de ce qu'ils trouvaient ailleurs. Mais ils finirent par adopter en 1779 le dernier Codex de PARIS. Ils avaient longtemps hésité entre les trois Codex lillois et celui de DOUAI. Ils avaient méprisé celui de VALENCIENNES, le jugeant probablement trop vieux.

LE CODEX VALENCIENNOIS. — Le formulaire valenciennois remontait à 1651. C'était au XVIII^{ème} siècle, déjà un vieil ouvrage quand virent le jour le Codex de MONS, de 100 ans son cadet et celui de DOUAI de 1732. Un seul a été plus ancien que lui, celui de LILLE de 1640.

Rédigé par une Commission de médecins et de pharmaciens, dont les membres ont gardé l'anonymat, le formulaire valenciennois comporte 136 pages et 8 feuillets et mentionne 850 remèdes. Le livre est divisé en deux parties et 13 sections. On y trouve à peu près tout l'arsenal thérapeutique de l'époque. Héritière de Galien et des arabes, cette pharmacopée est presque entièrement galénique. Les végétaux y dominent. Presque toutes les plantes y sont anodines, sauf l'opium, le pavot, la morelle et la jusquiame. Il est d'ailleurs à remarquer que les statuts des apothicaires valenciennois, qui furent renouvelés 5 fois en 300 ans, ne font aucune allusion à une législation spéciale en ce qui concerne les substances vénéneuses. Par contre, la Pharmacopée s'attaque sérieusement à fixer une unité de poids. Car une erreur de dose dans les prescriptions est pleine de périls et même mortelle, dit le texte. Les poids et mesures étaient d'une infinie variété, il fallait donc essayer de les uniformiser.

On prit le grain comme base, sans préciser s'il s'agissait du grain de blé ou du grain d'orge, et comme multiples le scrupule, la drachme, l'once et la livre. Pour les mesures, la Pharmacopée valenciennoise est très discrète ; néanmoins la verrerie existait. Elle est mentionnée sous forme de bouteilles, de burettes, de fioles, de flacons, qui nous l'avons montré ailleurs, étaient de forme cylindrique, ballonnée ou quadrangulaire, tous destinés au logement des eaux distillées, des eaux de senteur, des huiles, des essences, des vinaigres, des eaux-de-vie et des anisettes. Car on fabriquait beaucoup de préparations à VALENCIENNES en utilisant tous les moyens connus, c'est-à-dire la distillation aqueuse et alcoolique, la macération, la digestion et la lixiviation. Le feu était employé de toutes les façons : feu doux, feu vif, bain-marie, bain de sable. La fermentation alcoolique avec le vin ou acétique avec le vinaigre était largement pratiquée. Parmi les formules de sirops, deux étaient opiacées. Le laudanum était classé dans les extraits et préparés à l'aide d'essence d'opium, elle-même obtenue à partir de poudre d'opium.

Parmi les formules composées, la thériaque tenait une grande place et elle comportait 63 drogues, le mithridate 34, l'emplâtre de Vigo 24, la confection d'hycinthe comportait deux scrupules de feuilles d'or et d'argent, mais la confection d'alkermès ne comprenait que deux scrupules de feuilles d'argent. La malice publique accusait nos apothicaires d'omettre ces dernières, comme elle les accusait de remplacer les 5 fragments de pierres précieuses par du vulgaire verre pilé. Le Codex de VALENCIENNES est donc en grande partie une nomenclature des drogues indigènes. Il proscriit ou ignore les produits exotiques, comme l'ipéca et le quinquina, mais il connaît le jalap et le tabac. Il emprunte à Gallien presque tout, mais il doit beaucoup aussi à Fracastor, à Jean de Renou, à Arnaud de Villeneuve, à Avicenne, à Rhazes, à Nicolas de Salerne et au parisien Fernel. C'était une sorte de pharmacie galénique.

Pour la pharmacie chimique, il faudra attendre la parution du Codex de DOUAI en 1732. Nous savons que la châtellenie de DOUAI n'était pas à vrai dire du Hainaut, puisqu'autrefois, au temps de Robert le Frison, elle avait été arrachée à la comtesse Richilde. Son université, créée en 1561 par Philippe II, comte de Flandre et du Hainaut, pour soutenir les efforts de l'université de LOUVAIN dans sa lutte contre la réforme, était célèbre. Le doyen de la Faculté de Médecine de DOUAI en 1732, était Thomas de Lallaing. Il présida la commission médico-pharmaceutique chargée de rédiger le Codex, et qui était composée du Professeur Brissaud, du Docteur Pierre de Lannoy, du licencié en médecine Jean Deslance et de quatre apothicaires douaisiens : Gaquer, doyen du corps, Daverout, Sergeant, Huez.

Le Codex de DOUAI comprend 180 pages, 8 feuillets et une table des matières, dans laquelle on relève 636 nomenclatures réparties en 15 classes par ordre alphabétique. Les opérations galéniques y sont perfectionnées par rapport à VALENCIENNES, et la chimie occupe toute la quatorzième section. L'antimoine a fait son apparition et l'on note aussi la présence du bismuth, du mercure, du zinc, du cadmium, en même temps que sont encore mentionnés les limaces, les lombrics, les scorpions, les fourmis, les matières fécales, le crâne humain, la momie, la graisse humaine, et les nids d'hirondelles. Mais les produits chimiques sont déjà au nombre de 70. C'est une pharmacopée fort savante pour le temps, dans laquelle on s'efforce « ... d'éliminer les impuretés et d'obtenir des produits aptes à la préparation convenable de remèdes internes et externes ».

Je ne parlerai pas de la pharmacopée de SAINT-OMER (1689) non plus que du codiculus dunkerquois de 1752, qui ne sont pas du Hainaut.

Nos apothicaires armés de leur codex, de leur dogme et de leurs statuts dont je vous épargne les multiples textes, exerçaient en ville ou à la campagne.

On en trouvait à CONDÉ sur ESCAUT où le recrutement se faisait par la corporation valenciennoise ; au QUESNOY patrie des Marmottan ; à BOUCHAIN ; à AVESNES, patrie des Vandermonde, dit-on ; à LANDRECIÉS où la Convention expédia le 11 mai 1794 (22 Floréal an II) un apothicaire parisien en remplacement de celui qui venait d'être guillotiné, comme nous l'a révélé le très regretté Louis Irissou ».

Car les pharmaciens eurent aussi le désagrément d'être quelquefois victimes des événements. On avait vu sous le Consistoire protestant qui régna à VALENCIENNES en 1566, l'apothicaire-cirier Pierre Delarue disparaître victime de la repression du duc d'Albe et de son lieutenant Noircarmes ; et à ce sujet, je signale que les statuts ne font état nulle part d'une exigence quelconque de catholicité pour être apothicaire ; car on était, naturellement, catholique depuis la repression espagnole, et la révocation de l'Edit de NANTES n'eut pas d'écho chez les apothicaires du Hainaut français.

En 1793, l'apothicaire Laurent, de LANDRECIÉS avait donc quitté son poste, lors des mouvements de troupes qui s'étaient produits autour de la ville, mais au lieu de rejoindre le lieu de refuge désigné par le terrible conventionnel Lebon, Laurent et sa femme s'en furent séjourner tout bonnement à HASPRE occupé par les Autrichiens.

Arrêtés par les troupes françaises, après la reprise d'HASPRE sur les Impériaux, convaincus de trahison, condamnés, Laurent et sa femme tombèrent « sous le glaive de la loi », suivant l'expression emphatique du temps.

En vendémiaire an III, la terreur a cessé. LANDRECIÉS a besoin d'un pharmacien. Le Comité de Salut Public requiert donc Evrard, apothicaire rue de Riche-lieu à PARIS d'avoir à rejoindre LANDRECIÉS, dont il est originaire, avec armes et bagages pour y exercer dorénavant. Ce qui fut exécuté aux frais de la nation, com-

me service public. **E v r a r d** s'installera ensuite à LILLE, en 1807 en cédant son fond à son frère **Benoit E v r a r d**, installé à MAROILLES.

Quand il n'y avait pas d'apothicaires dans le plat pays, les chirurgiens se chargeaient de préparer et administrent les remèdes, tout en étant en même temps accoucheurs, dentistes, oculistes et bandagistes.

W a t t e a u qui eut à souffrir, je n'oserai pas dire des mauvais traitements de certains de ces personnages et de leurs remèdes secrets, les a caricaturés en dessins vengeurs maintes fois publiés dans nos revues et thèses.

Pour lutter contre les abus des guérisseurs le roi de France fut bien vite conduit à établir un sévère contrôle des remèdes secrets par une succession d'arrêts de repressions qui d'ailleurs restés lettre morte, furent sans grand effet jusqu'à la loi de Germinal.

Il s'ensuivit une foule de procès que nous n'étudierons pas ici. Car nos apothicaires, il faut bien le dire, étaient souvent des plaideurs. S'entendant mal avec leurs concurrents chirurgiens, s'entendant bien avec les médecins, ils avaient créé avec ceux-ci une Commission d'inspection des officines qui fonctionna normalement du 1er tiers du XVIIème siècle jusqu'à la Révolution.

En 1803, l'inspection sera reprise dans la loi de Germinal qui la réorganisera ; mais telle qu'elle était au XVIIIème siècle, la Commission d'inspection fut très sévère pour les délinquants. En 1756, six valenciennes non apothicaires furent traînés en justice pour exercice illégal de la pharmacie et condamnés. Le corps alla même jusqu'à la juridiction suprême, c'est-à-dire le Parlement de Flandre qui en 1712 eût à connaître en appel des procès intentés par les apothicaires aux « serments » de la ville à savoir les archers, les arbalétriers, les arquebusiers, et les canonniers qui prétendaient exercer sans titre et sans apprentissage ; les serments furent condamnés.

Mais la justice du roi ne pouvait rien au civil, voire au criminel, contre les militaires. Il fallut une réorganisation des hôpitaux militaires pour réprimer les abus qui y eurent lieu au cours du XVIIIème siècle en matière d'expérimentation de remèdes secrets sur le soldat. En 1779, une autorisation ministérielle devait être sollicitée avant toute expérimentation. En même temps, on organisa les jardins botaniques dans les hôpitaux militaires ; celui de VALENCIENNES fut créé en 1786 et servit de droguier aux pharmaciens.

La pharmacie militaire eut son heure de gloire dans le Hainaut, dès l'annexion, sous Louis XIV.

En 1685, l'apothicaire-major des armées de Flandre était **Gilles de Verly** qui, à LILLE, gérait une entreprise de fournitures de remèdes aux hôpitaux de l'Intendance de Flandre et du Hainaut, dont dépendaient VALENCIENNES et CONDÉ. En 1688, **Pierre de Baedts** lui succéda, car l'affaire était une entreprise privée.

A la mort de **Baedts**, sa femme prend sa succession, puis dix ans plus tard, l'Intendant passe un contrat avec **Louis La Marque**, **François Farges** et **François de Haynaut**. Ces trois fournisseurs approvisionnent les places du Hainaut du premier avril 1698 au 31 décembre 1703. A cette époque, toutes les villes étaient des places fortes. Les garnisons étaient alors importantes ; les malades étaient nombreux ; il y avait un gros débit ; pour l'assurer l'entrepreneur fournissait aussi le personnel, à raison d'un garçon apothicaire pour 50 malades ou blessés.

Cependant, le roi fournissait de son côté des drogues rares : c'est ainsi que l'intendant reçut de VERSAILLES en 1701 200 livres de quinquina et 200 livres d'ipéca. Le premier médecin du roi contrôlait la répartition ; le titulaire du titre à cette époque était **Provensal** qui constata avec amertume que l'hôpital de VALENCIENNES était mal gouverné. Il n'était pas loin d'attribuer ce fait à la gestion des religieuses. Puis le temps passa ; les armées aussi et en 1709 ce fut le siège de MONS et la bataille de MALPLAQUET.

Louis XIV avait alors abandonné le système de l'entreprise. L'armée devant MONS avait deux apothicaires appointés à 30 livres par mois ; l'histoire a gardé leurs noms : **Farbet** et **Philippin**.

Quant aux places fortes, elles eurent de nombreux pharmaciens-majors, aides-majors et sous-aides, parmi lesquels nous citerons : **Cousin** à LANDRECIES, **Divoine** à AVESNES, **Le Clercq** à GIVET, **LE QUESNOIS**, **LANDRECIES** et **MAUBEUGE** où il eut pas mal de démêlés avec les apothicaires civils ; **Bol** à MAUBEUGE, où il s'installa comme apothicaire civil ; **Noel**, à CONDÉ ; **Renard** à PHILIPPEVILLE.

L'hôpital-ambulance de l'armée de FONTENOY commandé par le médecin aide-major D u b r e u i l avait à son effectif un aide-apothicaire et 60 garçons. Les six caisses de médicaments du service renfermaient des confections, des électuaires, des baumes, des sirops, des corrosifs, des escarrotiques, des pilules, des purgatifs, des poudres absorbante, des huiles, des eaux, des esprits, des onguents, des emplâtres, et une grande quantité de plantes.

Le service pharmaceutique y fonctionna fort convenablement, alors que 36 ans auparavant, à MALPLAQUET il n'en n'avait pas été de même, débordé qu'il fût par le grand nombre de blessés restés sur le champ de bataille. De VERSAILLES, H e l v e t i u s dû t envoyer d'urgence un approvisionnement de secours.

En ce qui concerne les pharmaciens militaires, j'ajouterai que la province en fournit un grand nombre, comme L e s t i b o u d o i s, né à DOUAI en 1715 ; L e R o y, né à MAUBEUGE en 1734 qui fit une partie de son apprentissage à MONS et que nous retrouvons sous les ordres de B a y e n et P a r m e n t i e r dans l'armée de Bohême (Guerre de 7 ans) ; H o r e a u, né à LANNOY en 1791, et B r u l o y, né à LILLE en 1752 ; R e n u a r d déjà cité qui était de POIX du Nord et qui fit presque toute sa carrière à SAINT-AMAND, à PHILIPPEVILLE, à l'armée du Nord en 1792, en Hollande en 1794 et dans les villes Hanséatiques ; D e m o r t a i n, né à AVESNES en 1811 qui servit aux ambulances d'Algérie, à l'armée d'Orient, au siège de METZ qu'il sauva de la famine en mettant en conserve les chevaux de la garnison ; B o u n e r a l, né à HESDIN ; L e c e r f, né à QUIEVRECHAIN en 1846 aide-major à la division d'ALGER ; B o c q u e t, né à SAINT-AMAND en 1851 major à Médéah ; F o u r n e z, né à LANDRECIÉS en 1812 sous-aide aux ambulances d'Algérie ; D e c o b e r t, né à BOUCHAIN, major à LAGHOUAT ; M a g u i n, né à GIVET, pharmacien de 2ème classe à l'hôpital de MONS en 1800.

Presque tous ces anciens ont servi à SEBASTOPOL et en Algérie ; au moment où le pavillon français de l'exposition de BRUXELLES vient d'ouvrir une section de l'Algérie il n'était pas sans intérêt de rappeler ce passé. Le service de santé du corps de débarquement d'ALGER en 1830 comprenait 85 pharmaciens et celui de l'armée d'Orient 101, parmi lesquels se trouvaient tous les anciens que nous venons d'énumérer.

J'ajouterai encore le nom de trois valenciennes, H e r m é n e g i l d e H e g o, C a s i m i r H e g o et H e n r y H e g o, nés en 1736, 1768 et 1775. Le premier fut membre de la commission de santé sous la convention et pharmacien inspecteur ; Casimir H e g o mourut du typhus à AUGSBOURG, le 15 janvier 1806 et Henry fut de l'expédition de la Guadeloupe en 1802 jusqu'à la prise de l'île par les Anglais.

Et j'ai gardé le nom de T h i r i a u x pour la bonne bouche. Né à PHILIPPEVILLE en 1794, T h i r i a u x accomplit quarante six ans de service en passant par tous les grades. On le vit en 1813 sur le Main ; en 1814 dans la campagne de France ; en 1823 en Espagne ; au corps expéditionnaire d'Alger le 3 mars 1830, professeur en 1840, T h i r i a u x sera inspecteur général le 30 mars 1852 et membre du conseil de santé ; il a publié de nombreux ouvrages de botanique, de matière médicale et d'oénologie. C'était un habile naturaliste qui laissa de fort belles collections de plantes rares et inconnues.

Parmi d'autres noms qui seraient encore à retenir, nous n'aurions garde d'oublier L a p o s t o l l e, né à MAUBEUGE, qui fut directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie d'AMIENS et l'un des précurseurs de L e b o n, dans la découverte du gaz d'éclairage.

Je pourrais maintenant vous évoquer les eaux minérales de SAINT-AMAND, voire celles de DOUAI, mais peu d'apothicaires s'en occupèrent, sauf B a u m e qui s'intéressa à celles de DOUAI.

En revanche, la céramique amandinoise a fabriqué des pièces célèbres ; il serait souhaitable que l'on puisse s'enquérir si elle a laissé des vestiges en matière de pots de pharmacie. Le dernier numéro des cahiers de la céramique et des arts du feu traite de la poterie amandinoise sous la signature de M. L e B a c q z. Malheureusement, le problème qui nous intéresse n'y est pas évoqué. Ce même numéro, cependant recommande l'exposition de porcelaines en pâte tendre du XVIIIème siècle, exposées au musée de Mariemont et dont la visite est prévue au programme de ce Congrès.

Et si l'on voulait compléter encore ce trop long propos par un rappel des rapports de l'art et de la pharmacie dans le Hainaut, nous ne manquerions pas de signaler la fresque historique peinte par Lucien J o n a s, dans la pharmacie de

son fils, à ANZIN, et que la R.H.P. a publiée en son temps. Nous mentionnerions les dessins de W a t t e a u, et nous finirions enfin en rappelant que la famille P e r d r y de VALENCIENNES coula des mortiers pendant une bonne centaine d'années.

Je souhaite que cette petite causerie éveille suffisamment la curiosité des éventuels chercheurs qui accepteraient de compléter l'histoire des apothicaires du Hainaut, dont les corporations, bâties sur le même modèle, avaient les mêmes préoccupations. On peut dire que pour nos ancêtres, il n'y eut vraiment pas de frontières entre villes belges et villes françaises. Héritier d'une même civilisation, le Hainaut ne faisait qu'un seul terroir par la langue, par les mœurs, par les coutumes et par le cœur que l'on se plaçât en deçà ou au-delà de cette ligne factice imposée comme frontière en 1713 et rectifiée en 1815.

De ce fait l'histoire de la pharmacie du Hainaut est une question à vrai dire internationale, dont l'évocation était bien dans l'objet des travaux de ce congrès.

Jean VASSE,

Docteur en Pharmacie,
Secrétaire adjoint de la S.H.P. à PARIS.

HANS M A R T E N S, KOOPMAN, KRUIDENIER, APOTHEKER

door Apoth. Dr. E. GRENDEL, Gouda.

Bij bestudering van de geschiedenis in de Nederlanden van de pharmaceutische groothandel van de 15e tot de 18e eeuw, in het bijzonder uit de notarisprotocollen, stuit men al heel gauw op de moeilijkheid van de verschillende benamingen voor éénzelfde beroep ; zo worden door elkaar gebruikt de benamingen : apotheker, koopman, kruidenier en drogist. W i t t o p K o n i n g is de eerste, die in zijn proefschrift « De handel in geneesmiddelen te Amsterdam tot omstreeks 1637 » in 1942 er op gewezen heeft dat in deze eeuwen de drogist de pharmaceutische groothandelaar was. De drogist leverde uitsluitend aan de apotheker, niet alleen plantaardige en dierlijke simplicia, doch ook de verschillende preparationes. Hij was geen detaillist. De door mij in « De ontwikkeling van de arsenijbereidkunde in Gouda tot 1865 » gepubliceerde rekeningen voor de stadsapothek te Gouda bevestigen dit. Wel komt vanaf het eind van de 17e eeuw de combinatie apotheker-drogist voor. De apotheker had dan naast zijn apotheek een groothandel in de eerste plaats gericht op de levering aan plattelands-heelmeesters en chirurgijns : een combinatie, die wij tot het eind van de 19e eeuw nog herhaaldelijk in plattelandscentra aantreffen, maar die o.a. met het intens toenemen van het verkeer en door de opkomst van de chemische groot-industrieën door de laatste werd verdrongen. In het begin van de 19e eeuw verdwijnt de benaming « drogist » als groothandelaar en gaat over op de detaillist, hoewel in de geneeskundige wetten en instructies van 1818 de drogist nog als groothandelaar wordt gezien.

De benaming « cruidenier » is van veel oudere datum dan « drogist » en geeft nog onopgeloste moeilijkheden ; want zowel voor de groothandelaar als voor de detaillist komt deze benaming voor. Voor Gouda werd door mij gevonden dat omstreeks het midden van de 17e eeuw een differentieering is opgetreden ; in de kruidenier als groothandelaar en detaillist in specerijen, suiker en kandij en in drogist als de groothandelaar in simplicia en preparationes uitsluitend voor de apotheker. Hoogst waarschijnlijk zal deze differentieering zich in vele plaatsen in deze landen in een verschillend tijdsverloop hebben voltrokken.

Wel kan men als vaststaand aannemen dat de kruidenier oorspronkelijk de groothandelaar was, van wie ook een apotheker simplicia betrok.

In verschillende gildestukken (Brugge, Gent, Groningen, Middelburg) worden apotheker en kruidenier naast elkaar genoemd. Dit sluit niet uit dat een apotheker geen kruidenier kon zijn of omgekeerd. Toch zijn er ook verschillen ; zo spreekt het gildereglement van Schiedam in 1599 van apothekerijen en kruidenierijen, waarbij men bij de laatste in de eerste plaats aan kruiden en specerijen voor huishoudelijk gebruik moet denken.

Van enige apothekers-kruideniers zijn verschillende gegevens bekend, o.a. uit het geslacht M a r t e n s. Eén van de oudsten, Hans M a r t e n s, in 1555 te

Antwerpen geboren uit het tweede huwelijk van Fransoys M a r t e n s (1), was daar als kruidenier gevestigd en had er vele buitenlandse relaties verworven. « Uyt Antwerpen om de religie » naar Amsterdam gevlucht wordt hij hier in 1581 poorter en zet zijn kruidenier-negotie voort aan het water bij de Damsluis (Damrak) in het huis « den Otter aan het Water ». Deze gegevens werden gevonden in het rijke familiearchief van de familie M a r t e n s, welk archief sinds 1955 in het Gemeentearchief te Utrecht (2) berust. Ook in het proefschrift van W i t t o p K o n i n g « De handel in geneesmiddelen te Amsterdam tot omstreeks 1637 » worden enkele gegevens over deze M a r t e n s (pag. 95) verstrekt, waarbij een inventaris is opgenomen van de kruideniersfirma Guillaume v a n d e r H e l s t en Hans M e e r t e n s (pag. 59 en 61). De laatste wordt hierin vermeld als kruidenier en apotheker, terwijl hij in de Utrechtse stukken voorkomt als koopman en kruidenier.

Hans M a r t e n s overleed op 4 december 1613 in de Kalverstraat naast het « Hof van Holland » en werd in de Oude Kerk begraven. « Het memorieboek voegt aan de mededeling over zijn dood en begrafenis toe, dat alleen zijn zoon Carel zonen heeft nagelaten, die weder getrouwd zijn. Dit is nog te veel gezegd, want van Carel's zonen is er maar één getrouwd. Verder is daar opgetekend, dat hij aan zijn twaalf kinderen wel 250.000 gulden heeft nagelaten, hoewel hij als vluchteling te Amsterdam was gekomen. Hij heeft in het voetspoor van zijn grootvader gebruik weten te maken van den ongekenden opbloei van de stad, waar hij zich vestigde, maar in tegenstelling tot dien grootvader en tot zijn vader heeft hij zich buiten het openbare leven gehouden. De grootvader had trouwens te Antwerpen oude familierelaties, terwijl Hans M a r t e n s zich te Amsterdam als vreemdeling heeft gevestigd. Uit de lange lijst van zijn debiteuren, die in het familiearchief is bewaard, blijkt, dat hij als kruidenier in het groot handelde op verschillende landen ; vooral in Duitschland had hij veel vorderingen. Naast dien groothandel heeft hij echter ook een winkelnering gehad. De afwikkeling van zijn nalatenschap heeft eenige jaren geduurd. Eenigen van de erfgenamen, onder wie de oudste zoon uit het tweede huwelijk Daniel, hebben voor de voortzetting van de « cruydenierye » een compagnieschap opgericht, waarmee zij echter minder succes schijnen te hebben gehad dan hun vader » (3).

Deze compagnieschap was ingesteld in het codicil van Hans M a r t e n s den Ouden van 8 oktober 1613 en werd o.a. gesloten met Guillaume v a n d e r H e l s t, de echtgenoot van Susanna M a r t e n s (1588-1618).

De verschillende stukken uit dit familie-archief geven ons een beeld van de zelfs in onze ogen grote hoeveelheden, die verhandeld werden, en van de voor die tijd enorme bedragen, die hiermee gemoed waren. Helaas geven de aanwezige rekeningen hoofdzakelijk geldelijke bedragen aan, zodat wij slechts enkele prijzen van simplicia eruit kunnen lichten. Deze laten wij hier volgen :

1620	Guillaume van der Helst ende Hans Martens Ricours syn schuldich den 31 december aen N: Somier	20 balen peper	6148/10
1621	17 febr. aen coopman	in syn comp. 1/3 galenga	343/12
	21 May aen gember		13/16
	26 ditto aen abram van Oyens syn 1/3 van	350 Lb. cardamom	151/13
	11 november aen valense amandelen 1/3 in syn comp.		2121/17
	29 ditto aen olie van malaga in syn comp. de 1/2		956/13
1622	1 maert aen diverschen voor 56 3/4 Lb. taback		198/12
	7 July aen valense amandelen in goede comp.		445/12
1623	July : 4365:16 voor 7 vaten salpeter vercoght		4365/16/0
	ditto 425:8 voor tonnekes indigo vercoght		425/ 8/0
	ditto 670:2 voor twee tonnekes indigo vercoght		670/ 2/0

(1) Franchois M e r t e n s, geb. Antwerpen (1509?), deken en klerk van het vleeschhouwersgilde te Antwerpen, lid van den Breden en van den Maandagschen Raad der stad, gestorven aldaar 1584, tr. 1^o (1532?) Anna Petersdr. G o d e v a e r t s, gest. Antwerpen 21 sept. 1548, tr. 2^o Elisabeth d e M e u l e n a e r e, dr. van Cornelis en Catharina S w e y g e r s, gest. Antwerpen 1564, tr. 3^o 1564 Franchyne M a t t h y s e n s, wed. Jan K e r m a n s.

(2) Rijksarchivaris v. d. V e n maakte mij op deze archiefstukken opmerkzaam.

(3) De Nederlandsche Leeuw ; 1935, pag. 247.

1630	5 sept. voor een facture van 8 thonnekens Indigo guatimalo voor haer gecocht volgens de nevengaende facture	3458/ 6/0
1635	Indigo Guatimalo voor Reeck. van Sr. Daniel Martens is schuldich den 30 decemb. aen Daniel Martens reeck. comp. getransporteert voort provenue van de 8 thonnekens Indigo guatimalo tot Dandyg gecoght	
	van den 1 augusty 1633 voor 4 thonnekens	1913/18/—
	van den 1 april 1634 » 2 »	1312/ 3/8
	van den 1 april 1635 » 2 »	1209/—/—

LITERATUUR :

- Wittop Koning, D. A. : De handel in geneesmiddelen te Amsterdam tot omstreeks 1637 ; Purmerend 1942.
- Grendel, E. : De ontwikkeling van de artsenijsbereidkunde in Gouda tot 1865 ; Gouda 1957.
- De Nederlandsche Leeuw 1935 (pag. 234-247 en 277-281).
- Vande Vyvere, P. : Van kruidenier tot apotheker ; « Pharmaceutisch Tijdschrift voor België » — 25ste Jaargang — augustus 1948.
- Wittop Koning, D. A. : De geschiedenis van de groothandel in geneesmiddelen ; Bulletin no. 9 van de « Kring voor de Geschiedenis van de Pharmacie in Benelux ».
- Brans, P. H. : Gilden in België, Nederland en Luxemburg, waartoe apothekers hebben behoord ; Bulletin no. 9 van de « Kring voor de Geschiedenis van de Pharmacie in Benelux ».

RÉSUMÉ

Hans Martens, marchand, épicier et apothicaire

par le pharm. Dr. E. Grendel (Gouda).

Le Dr. Wittop Koning a été le premier qui a attiré l'attention sur le fait qu'anciennement le droguiste était le grossiste en produits pharmaceutiques. (Thèse parue en 1942 sous le titre « De handel in geneesmiddelen te Amsterdam tot omstreeks 1637 » [Le commerce des médicaments à Amsterdam jusque vers 1637]). Au début du 19^{ème} siècle le terme « droguiste » avec la signification de grossiste disparaît et signifie le détaillant, quoique l'appellation droguiste subsiste encore dans les lois et instructions de 1818 dans le sens de grossiste.

Le terme épicier (cruydenier) est de plus ancienne date et soulève encore des problèmes non résolus jusqu'à ce jour, car il s'emploie aussi bien pour le détaillant que pour le grossiste. Vers le milieu du 17^{ème} siècle une différenciation se fait jour à Gouda, d'après les recherches de l'auteur : l'épicier est grossiste et détaillant en épices, sucre et sucre candi, tandis que le droguiste est grossiste en simples et préparations, exclusivement pour vente au pharmacien. Il est hautement probable que cette différenciation s'est établie à diverses époques dans les différents endroits des Pays-Bas, mais on peut admettre pour certain que l'épicier était, au début, le grossiste qui vendait aussi des simples, entre autre aux pharmaciens.

Dans plusieurs documents corporatifs (Bruges, Gand, Groningue, Middelbourg) on trouve aussi bien le terme pharmacien que celui d'épicier. Cela n'exclue pas que le pharmacien pouvait être épicier et vice-versa, mais il y a aussi des différences : un règlement corporatif de Schiedam en 1599 parle de « apothekerijen » et « kruidenierijen » et nous fait penser que le dernier terme s'applique aux drogues médicinales et aux épices pour l'usage ménager.

On possède quelques données sur les pharmaciens-épiciers entre autre sur la famille Martens, dont Hans Martens père, né à Anvers en 1555 s'y établit comme épicier jouissant de nombreuses relations étrangères, mais fuit à Amsterdam pour motifs religieux et y devient épicier en 1581 avec droit de bourgeoisie. Dans les archives familiales de la famille Martens (actuellement aux archives communales d'Utrecht) l'auteur a trouvé quelques textes (repris dans cette étude) qui prouvent que cet épicier vendait d'énormes quantités de drogues et d'épices. Ce trafic se faisait avec différents pays. La plupart des factures ne nous renseignent que sur le prix, mais pas sur le genre de drogues.

L'auteur a néanmoins rassemblé quelques textes qui citent expressément certaines drogues et ont donc une certaine valeur historique en rapport avec le problème en question.

DE APOTEEK « HET MORIAENSHOOFD » TE OUDENAARDE

door Marc DE SMET, Bevere-Oudenaarde.

In « Het Moriaenshoofd », het huis dat ongeveer overeenstemt met het meubelmagazijn in nummer 52 van de Grote Markt, woonden achtereenvolgens de apothekers Philippus Cools, Martinus Franciscus Duquesne en Ludovicus Benedictus Bouchel.

Uit de archieven weten we dat er in Oudenaarde een apotheker Philippe Cools zijn beroep uitgeoefend heeft van ongeveer 1699 tot 1745. Zijn naam vindt men in bijna iedere vernieuwing van de banken of eden van de nering van de HH. Cosmas en Damianus. Bij het zoeken naar meer bijzonderheden over zijn leven kwamen we telkens terecht bij een zekere Philippus Albertus Cools, licentiaat in de medicijnen, die rond die zelfde tijd overleed. De vernieuwingen van de banken van de nering vermelden ook deze dokter verscheidene malen als hoofdman. Het werd nog ingewikkelder toen bleek dat ofwel de dokter als hoofdman, ofwel de apotheker als officier of deken vermeld werd (1). Bezat de dokter ook een apothekerszaak? Zoiets was in die tijd ongewoon. Tenslotte vonden we voor het jaar 1743 dat twee personen, Philippe Cools genaamd, in het bestuur zetelden, wat bewees dat er zowel een apotheker als een dokter bestonden. In het testament van dokter Philippus Albertus Cools kregen we dan ten overvloede de bevestiging hiervan, we vernamen welke bloedverwantschap er tussen beiden bestond en ook welk verband er bestaat tussen Ph. Cools en de volgende apotheker in het « Moriaenshoofd », Fr. Duquesne :

« item begeert insghelycx dat naer syn doot sal ghegheven worden aen francois duquesne ende anthonette gabrio winckelcnecht ende dienstmaerte in het huys van wylen synen vaeder ende moeder elck vyf en twintigh guldens ». Dit testament is gedagtekend de 21 november 1749 ; onder de getuigen bevond zich Martinus François Duquesne.

In de « Staten van Goede », boek 121, pp 150 tot 160 vinden we op datum van 22 februari 1752 voor Ph. Cools de volgende vermelding, waaruit kan opgemaakt worden dat apotheker Cools in het « Moriaenshoofd » woonde :

« 's weesen paternelen grootvaeder ende grootmoeder inghestorven is staende ten voorhoofde op de merct binnen deser stede van audts ghenaeamt het Moriaenshoofd ter eendere thuys ende erfve van dhoirs Jan briché ende ter andere tgone van bleekere ». Mr Cools, religieus in de Baudelocabdij te Gent, had hierop een rente.

De dokter zelf woonde in de Krekelput wat we opmaken uit volgende tekst :

« item een huysstede ende erfve binnen deser stede tusschenbrugghen ghenaeamt den eenhoorn daer beede d'overledene inghestorven zyn belast met dertigh pinten swarte brandtolie tsjaers redimerelyck elckens asschen Wonsdaghs ». Verder bezat hij nog huizen in de Kattestraat en in de Groenstraat, in Ruien, in Anzegem, in Heurne en in Moen. Het huis « De Eenhoorn » lag op grondgebied van de parochie Pamele (2).

(1) In Oudenaarde groepeerde de nering van de HH. Cosmas en Damianus de apothekers en de chirurgijnen. Het bestuur (bank of eed genaamd) was samengesteld uit een hoofdman (licentiaat in de medicijnen), een deken (beurtelings een apotheker of een chirurgijn) en officieren.

(2) De familie Cools heeft een grafsteen in de O. L. Vrouwkerk te Pamele.

D. O. M.

Hier ligghen begraven
meester Philippus Albertus Cools
Filius d'heer Philippi in syn leven
licentiaet in de medicynen
overleden den 13 February 1750
ende Jouffrauw

Anna Barbara De Leghe
filia sr Adriaen syne huysvrauwe
overleden den 28 Augusty 1749 die
tsaemen in huwelycke ghewonnen
hebben twee kinderen met naemen
Judoca Philippine overl. 3 Jan
1805 in huwelyck geweest met d'Heer Pieter
Francies De Baere overleden den 28 July
178... met wie zy heeft gewonnen seven

In de rekeningen van de armmeester vonden we tweemaal de naam Philippus Cools vermeld voor levering van geneesmiddelen. Eénmaal gaat het met zekerheid over de dokter, in het tweede geval kunnen we onmogelijk uitmaken of de dokter of de apoteker bedoeld wordt :

« Item betaelt aen dheer phle cools over leveringhen medicamenten als per acquit XX lib xvj s. par. (6 juli 1742) ».

« Item betaelt aen dheer Philipe Cools (licentiaet in de medicynen in syne qualiteyt van armmeester van Ste Walburghe kercke binnen deser voorseyde stede bedieert hebbende de winterburse volghens daete van Ul. heeren van daeten 12n april 1742) over leverynghen van medicamenten par acquit de somme van XXXIIJ lib. par. »

De naam Philippe Cools (welke ?) komt verscheidene malen voor in de lijsten der schepenen (van 1725 tot 1738) en der oppervoogden der stad.

François Duquesne volgde zijn meester op als apoteker in het huis op de Markt. Zijn opneming in de farmaceutische wereld liep niet van een leien dakje ! Eén van zijn « proefwerken » bestond erin Mercurius Dulcis tot zevenmaal te sublimeren. Hierin lukte hij aanvankelijk niet. Hij kreeg toelating om opnieuw te beginnen. Toen hij vijfmaal gesublimeerd had weigerde hij verder te werken. Tenslotte kon hij het gedaan krijgen dat zijn proefwerk naar het Collegium Medicum te Gent werd gestuurd om aldaar onderzocht te worden. De Syrupus Artemisia en de Emplastrum de ranis cum Marcurio, die eveneens afgekeurd waren, werden eveneens naar Gent gestuurd. Moet het gezegd worden dat het Collegium Medicum van Gent alles met brio aannam ? Het stadsbestuur was niet mild met de hardvochtige kollega's Maes en Van Mullem. Geheel deze geschiedenis vindt een verklaring in het feit dat deze beide heren, die in Oudenaarde alleen apoteker waren, bloedverwanten waren en dat ook de hoofdman van de nering tot de familie behoorde. De proefstukken hadden overigens de reglementaire keuring niet ondergaan.

De naam Duquesne wordt verscheidene malen vermeld in de rekeningen van het armbestuur als die van leverancier van medikamenten aan de armen. Hij stierf in het huis op de Markt de 14 mei 1763. Hij had een dochtertje van 9 jaar, Marie Joanne Cecilia.

« Dat is het huys ende arfve appendentien ende dependentien dan dien ghestaen ende ghelegen binnen deser stede ten voorhoofde op de merct synde tgonne alwaer den overledenen gestorfvn is ter eendere het huys ende erfve van Sr Benedictus De Bleeckere ende ter andere hetgonne van de Wed Sieur Joannes Briche belast eerst met eene lyfrente van ses ponden grooten wisselgelt tsjaers in proffyte van heer Emmanuel Cools religieus in d'abdye van baudeloo tot Ghent..... ».

De derde apoteker in het « Moriaenshoofd » is Ludovicus Benedictus Bouchel, zoon van Emmanuel.

In 1767 was hij dertig jaar oud ; hij had humaniteiten gedaan en twee jaar filosofie gestudeerd. Tussen 1763 en 1767 woonde en werkte hij gedurende zes maand bij apoteker De Clerck in Ieper, drie jaar bij de apotekers Amare en Claesens in dezelfde stad en Willaert in Oostende. Op het stadsarchief van Oudenaarde berusten de bewijsstukken hiervan, opgesteld in het zuiverste apotekerslatijn :

« Anno millesimo septingentesimo sexto, die decima quinta decembris actum in congregatione nostra, hora undecima ante prandium, presentibus Dominis, hooftmannio Eugenio Vanderespt, Antonio-Josepho Vandenbogaerde, Ignatio Declercq, respectieve pharmacopoeiorum gubernatoribus primariis et secundariis cunctis simul expressé convocatis domi profecti hooftmanii... »

Bouchel was aanvankelijk van zins zich in Oostende te vestigen, maar tenslotte verkoos hij naar Oudenaarde te komen wegens « mariage apparent avec la veuve d'un apotiqueire » ! Dit was de weduwe van kollega Duquesne, namelijk Marie Clare Racemeur, dochter van Leopold van Bergen. De nering was zijn aanvraag,

dochters ... ten daeghe van haer
overlyden nog ses waren in leven.

Ende Carolina Joanna de
welcke is commem t'overlyden den
26 April 1749 byde ghedoopt in
Ste Walburghe kercke t'Audenaerde
« Requiescant in Parce ».

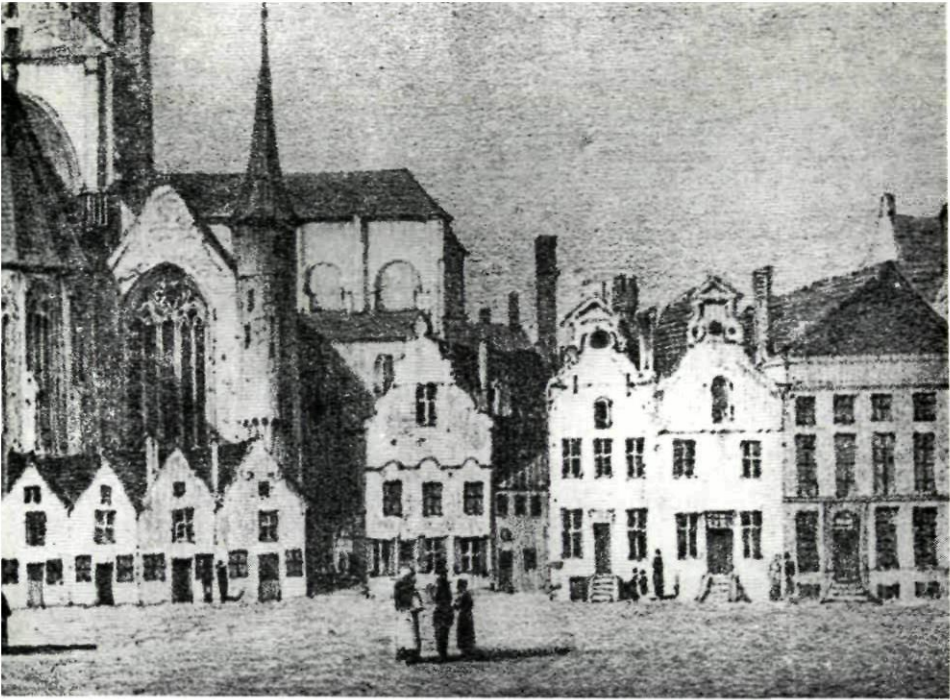


Fig. 1. — 19e eeuw. « Het Moriaenshoofd » bevindt zich rechts van het kleine « Zakkendragershuisje » in 't midden van de afbeelding (detail van een gravure).
Foto : J. Vandeputte.



Fig. 2. — Huidige toestand. In het midden het vroegere « Moriaenshoofd » nu « Meubelmakerij De Moor » met de naar buiten leunende neger.
Foto : J. Vandeputte.

die in 1767 werd ingeleverd, dadelijk gunstig gezind. Van de drie toenmalige apoteken werden er immers twee opengehouden door bejaarden, één ervan door een vrijgezel, de andere door een weduwe. Hoofdman was toen J. Holderbeke. Guillaume Maes was deken en tevens schepene van de stad Oudenaarde.

Na de dood van zijn vrouw hertrouwde Bouchel met Maria Coleta Godefroid. Bouchel overleed op 9 juli 1788. Uit zijn staat van goederen weten we dat hij een broer Emmanuel had, een zuster Felicita en dat dokter J. Beaucarne als voogd werd aangesteld. De lijst bevat ettelijke huizen en eigendommen, « alsmede geleel de apotecquers Winckel met de medicamenten, potten botailen, toogen, croesen, schaelen, gewichten, boucken, emmers generaelyck alles wat den selven apotecquaris winckel... »

Bouchel had twee zonen die echter de apotheek niet voortgezet hebben.

Hiermede eindigt de geschiedenis van de apotheek « Het Moriaenshoofd ». Het huis kwam in handen van Bernardus Van Schoor. Voor Cools er zijn apotheek vestigde had het huis toebehoord aan Valentin Liedts, die van het stadsbestuur toelating had gekregen een uitgang te maken in het afgeschafte Hospitaalstraatje, omdat hij na het bombardement door Lodewijk XIV's leger een stijlvolle gevel « tot sieraad der stad » had doen bouwen aan zijn woning naast het zakkendragershuiszeken. Bijgevoegde illustratie toont « Het Moriaenshoofd », rechts van het lage « Zakken dragershuiszeken ». Die gravure stamt uit de 19e eeuw. Een recente foto toont dezelfde rij woningen, zoals ze na de eerste wereldoorlog terug opgebouwd werden in Vlaamse Renaissancestijl.

Nu nog steekt er een « Moriaenshoofd » uit boven het uithangbord, maar nu is het een zinspeling geworden op de naam van de tegenwoordige bewoner, De Moor.

RÉSUMÉ

La pharmacie « Het Moriaenshoofd » (La tête de nègre) à Oudenaarde

par le pharm. Marc D e S m e t (Bevere-Oudenaarde).

L'auteur a reconstruit l'histoire de la pharmacie « Het Moriaenshoofd » sur la Grand Place d'Audenarde, où de 1699 à 1788 se succédèrent les trois pharmaciens Philippe Cools, François Duquesne et Louis Benoit Bouchel.

DE FARMACOPEE VAN DUINKERKEN 1752

door Apoth. L. J. VANDEWIELE.

« Uit een studie van Edmond L e c l a i r (1) vernemen we dat na een apotheek-inspectie gedaan in 1751, het aan het licht gekomen was dat veel apotheken niet meer aan de vereisten van de tijd voldeden en men de noodzakelijkheid begon in te zien van een eigen Pharmacopee. Twee apothekers A r d e n en L e f e b v r e werden met de uitvoering ervan belast en een commissie van 2 schepenen en 5 geneesheren werd aangesteld om het werk te reviseren... Tot nog toe bleef het Codiculum Dunkercae onvindbaar ». Aldus schreven wij nog in 1955 (2).

Een toevallige mededeling, gedaan door Dr. J. V a s s e, op de vergadering van de F.I.P. te Londen, september 1955, bracht ons op het spoor van deze Codex, die aan onze speurzinn ontsnapt was : « De même nous ne citerons que pour mémoire le « Codiculum Dunkerquae » de 1752, dont deux exemplaires existent actuellement à la Faculté de Paris et au Conseil de l'Ordre des Pharmaciens ».

Bij navraag bleek deze inlichting juist te zijn. Zoals blijkt uit het exemplaar dat we ter inzage kregen, berust dit reeds sinds 1916 in bewuste bibliotheek ; het was eigendom geweest van Monsieur L a m b e r t, pharmacien à Cassel ; offert à la

(1) Edm. L e c l a i r, Histoire de la Pharmacie à Dunkerque de 1631 à l'an XI (1803), in Société d'Etudes de la Province de Cambrai. Recueil 23, 1927, en eveneens in Bulletin de la Société d'Histoire de la Pharmacie, 1927, p. 474.

(2) W. F. D a e m s en L. J. V a n d e w i e l e, Noord- en Zuidnederlandse Stedelijke Pharmacopeeën, p. 94.

bibliothèque de l'Ecole Supérieure de Paris. get. : H. L e c l e r c. Paris, le 17 juin 1916.

Deze Codiculum is een -4^o uitgave van 59 bladzijden, in het latijn gesteld en draagt als opschrift :

Series
seu
Tabula Alphabetica
Medicamentorum
Tam Simplicium
Quam Compositorum
Quae in omnibus ac singulis Urbis Dunkercanae
Pharmacopoliis rectè parata & modernae Me-
dicorum Praxi accomodata, in aegrorum
levamen semper praesto esse debent.

Dunkercæ
Typis Nicolai Weins, Civitatis Typographi, 1752.

Nu het van gezaghebbende zijde blijkt dat zelfs de apothekers meestal het latijn bezien met « een zeker gevoel van onkunde en onmacht » (3), laten wij het opschrift hier in vertaling volgen :

« Lijst of alfabetische tabel van de geneesmiddelen zo enkelvoudige als samengestelde, welke, naar behoren bereid en aangepast aan de moderne praktijk van de geneesheren, in alle en in iedere apotheek van de Stad Duinkerken immer bij de hand moeten zijn tot leniging van de zieken. Te Duinkerken, op de persen van Nicolas Weins, Stadsdrukker, 1752 ».

p. 2-4. Prolegomena ad solertissimos viros Pharmacopoeos. Op het einde treffen we de juiste datum : Dunkercæ, vigesimâ Maii, anno millesimo septingentesimo quinquagesimo secundo.

p. 5-21. Hier nu volgen de enkelvoudige geneesmiddelen, zo in- als buitenlandse, uit het drievoudig natuurlijk, welke de basis uitmaken van de samengestelde geneesmiddelen en de galeno-chemische bereidingen. De indeling geschiedt in « Classes ».

Classis I
De Vegetabilibus

waarin worden achtereenvolgens behandeld : wortelen, zwammen en wat uit planten geboren wordt, basten, hout, bladeren, kruiden en kiemen, bloemen, zaden en granen, vruchten, meel.

p. 22-26 Classis II
vertonend de gommen, harsen, gomharsen, balsems, sappen zo verdikte als vloeibare of vloeibare-olieachtige-vetten.

p. 26-29 Classis III
waarin wordt gehandeld over : dieren in hun geheel (4), delen van dieren, hun uitwerpselen en andere voortbrengselen (5), zeeproducten en allerlei merkwaardigheden (heteroclitia quaedam) (6).

p. 29-32 Classis IV
De Mineralibus

Hiertoe behoren de delfstoffen (fossilia), aldus genoemd omdat het merendeel ervan aan de aarde ontrukkt wordt door te delven (fodiendo) doch men noemt deze beter medicamenteuze aarden ; zouten, zwavelhoudende producten, kostbare ge-

(3) Aldus Prof. R. D e q u e k e r in : Bij de Tweehonderdste Verjaring van het afsterven van Professor A. D. S a s s e n u s, Verhandelingen XVIII No 3, Koninklijke Vlaamse Academie voor geneeskunde van België, p. 145.

(4) Al is hun aantal reeds veel kleiner dan in de oudere farmacopoeën, wat op de tijdsgeest wijst, toch worden hier nog vermeld : duizendpoten, spaanse vliegen, cochenilles, echels, skinken en adders.

(5) Onder deze dierendelen wordt zelfs nog vermeld : het doodshoofd van een mens die een gewelddadige dood gestorven is.

(6) Hieronder worden begrepen : amber, bitumen, koraal, paarlemoer, sponsen, oesterschalen.

steenten die in de geneesmiddelen worden gebruikt, metalen en mineralen aan de metalen verwant, alsook de metallieke nevenprodukten (recrementa) (7).

p. 32. Hier begint het tweede deel. In vertaling luidt de inleiding daartoe als volgt : Opdat de medicale verpleging haar doel, de gezondheid, zeker zou bereiken, is het nodig dat de galeno-chemische preparaties, vooral de meest gebruikte, handig bereid worden met uitgelezen, werkzame en bewaarbare ingrediënten, ten bate van het algemeen welzijn. De indeling geschiedt in Classes, zoals dit in de Codex Parisiensis eveneens het geval is.

p. 33-34

Classis I

bestaande uit Galenische samenstellingen zoals azijnen, honigbevattende, siropen enkelvoudige alterantes (8) en enkelvoudige purgerende, siropen samengestelde alterantes en samengestelde purgerende.

p. 35-36

Classis II

bevattend geleien (rob) en sappen, extracten, conserven en confituren (condita).

p. 36-37

Classis III

aantonend de aromatische poeders en de purgeerpoeders (solutivos).

p. 37-38

Classis IV

aanduidend de vloeibare likpotten (confectiones), tegengiften (antidota), likpotten zo alterantia als purgerende.

p. 38-40

Classis V

aantonend de tabletten alterantes, alsook de pillen en de koekjesvormige tabletten (trochisci), zo alterantes als purgantes.

p. 40-41

Classis VI

bevattend de oliën verkregen door uitpersing, infusie en afkooksel alsook de balsems.

p. 41-42

Classis VII

aantonend de zalven en pleisters.

p. 42 bevat een ernstige waarschuwing dat al de bereidingen welke hier niet vermeld worden en in de Codex Parisiensis of elders beschreven worden, moeten gemaakt worden volgens de aanwijzingen van de dokter en naar de regelen van de kunst.

p. 44-47

Classis VIII

aantonend de chemische bewerkingen. Vooreerst de enkelvoudige gedistilleerde waters en waters verkregen door digereren en oplossen.

p. 47-48

Classis IX

aantonend de vluchtige spiritussen, de zure spiritussen en de vluchtige zouten.

p. 48-49

Classis X

aantonend de vlugoliën (olea stillatita essentialia), de balsems en de sublimaten (flores).

(7) Het blijkt uit de indeling alleen reeds dat de schrijvers uit die dagen het moeilijk hadden om al deze nieuwe chemische stoffen te classeren. In de tijd dat het Codiculum verscheen was de scheikunde op het punt gekomen dat er 7 metalen als zodanig bestonden ; wel twijfelde men reeds aan de opvatting van de ouderen als zou ieder van deze metalen verband houden met een planeet : goud met de zon, zilver met de maan, kwikzilver met Mercurius, tin met Jupiter, koper met Venus, ijzer met Mars en lood met Saturnus. De ouderen leerden dat de invloed van de planeten groter was op aarde op bepaalde dagen ; ook had ieder planeet invloed op een bepaald lichaamsdeel en werd het corresponderend metaal en zijn verbindingen gebruikt tegen ziekten van dit lichaamsdeel : goud voor het hart, zilver voor het hoofd, ijzer voor de lever, tin voor de longen en de baarmoeder, koper voor de nieren en lood voor de milt.

Onder de Recrementa verzameling treffen we o.a. aan de bekende Pomphilyx seu Nihili album, wat zijn pompeuse benaming ten spijt, niets anders was dan ZnO.

(8) Dit enigszins eigenaardig woord « alterans » eist een weinig opheldering. Volgens de eeuwenoude opvatting van Hippocrates en Galenus, die in zwang bleef tot in het begin van de XIX eeuw, hing de gezondheid af van de crasis, dit is de juiste menging van de vier lichaamsvochten : bloed, slijm, zwarte gal en witte gal, waar de vier temperamenten mede overeenstemmen : de sanguinei (warm en vochtig), de flegmatici (koud en vochtig), de melancholi (koud en droog) en de cholericici (warm en droog). Dyscrasie of abnormale verhouding van de vier humores is oorzaak van alle ziekten. De alterantia (veranderende) nu, waren geneesmiddelen die de normale verhouding tussen de vier lichaamsvochten moesten herstellen. De kunst bestond erin de medicamenten aan te duiden die de eigenschap bezaten koud, warm, droog of vochtig te zijn naar gelang de noodzaak tot het evenwichtsherstel.

- p. 49-51 Classis XI
aantonend de tinkturen en elixirs.
- p. 51-52 Classis XII
aanwijzend de bereidingen van enkelvoudige geneesmiddelen, afkooksels, aftreksels, wassingen, reinigingen, calcinaties &c.
- p. 53-55 Classis XIII
aantonend de vlugzouten, vaste zouten, zure zouten, alkalische zouten, loozouten (lixivialia), neutrale zouten en medicamenteuze stenen.
- p. 56 Classis XIV
in dewelke worden besproken de saffraanachtige (croci) (9), de magisteria (10) en de reguli (11).
- p. 56 Classis XV
aantonend de kalken (12), kalkachtigen en de verglazingen (13).
- p. 57 Bijzondere aandacht wordt gevraagd voor het Sal volatile succini, kunstmatig bereid door de heer *L e F e b v r e*, apotheker te Duinkerken en dat alle lofwaardig is, zoals getuigen niet alleen beroemde mannen als *B o e r h a a v e*, *Q u i n c y* en *N e u m a n n*, maar ook alle geneesheren van deze eeuw.
- p. 58 Quod ad nitrum stibiatum seu antimoniatum spectat.
- p. 59 Finis.

Het eerste wat opvalt is het feit dat we in de Prolegomen lezen dat deze Codiculum opgesteld werd door 5 dokters « aetate et praxi antiquioribus » ; de werkelijke opstellers, de apothekers *A r d e n* en *L e f e b v r e* worden niet vermeld. Misschien heeft deze laatste zich enigszins schadeloos willen stellen door op p. 57 een produkt van eigen uitvinding in te lassen. De ware toedracht der zaak was als volgt : op verzoek van de geneesheren-visitatores, gaf de Magistraat in 1751 aan de apothecarissen *Pierre A r d e n* en *Laurent François L e f e b v r e* opdracht tot het opstellen van « une pharmacopée qui devrait être essentiellement faite en adoptant le codex de Paris, fait par la Faculté de médecine ». Wanneer de twee apothecarissen met hun opdracht klaar waren, werd de tekst overgemaakt aan de geneesheer *Jacques L a m o t t e*, die hoogstwaarschijnlijk het voorwoord « Prolegomena ad Solertissimos viros Pharmacopoeos » op zijn aktief heeft. Alsdan werd door de Magistraat van Duinkerken een commissie samengesteld, die herhaalde malen vergaderde van 23 maart tot 20 mei 1752 ; de commissie bestond uit 2 schepenen « prudentissimis et consultatissimis Dominis Scabinis » en 5 geneesheren « aetate et praxi antiquioribus ».

De gebruikelijke opdrachten en lofbetuigingen aan Magistraat en notabelen werden achterwege gelaten, wat per analogie met gevallen in andere steden, erop wijst dat de Codiculum niet op stadskosten werd gedrukt.

Bij de simplicia werd met inkt de prijs bijgevoegd zodat de Codiculum tevens als Taxe dienst deed, althans in het begin. Immers in 1762 werd een Taxa Medicamentorum gedrukt, waar benevens de tekst van het Codiculum van 1752 eveneens de prijs van de medicamenten medgedrukt werd.

Veel origineels is er ook weer in deze Codex niet te vinden. Hij is eerder een verkleinde uitgave van de Codex Parisiensis, hetgeen volmondig toegegeven wordt in het voorwoord : « Codicem Parisiensem majori ex parte secuti sumus ». Deze Parijse Farmacopee werd dan ook voor de apothekers van Duinkerken verplichtend

(9) Saffraanachtige waren stoffen die met saffraan niets te zien hebben, doch aldus genoemd werden omdat zij de kleur van saffraan benaderen zo b v. *crocus veneris* of *cupri* of *aeris*, *crocus martis* of *ferri*, *crocus metallorum* met antimoon e.a.

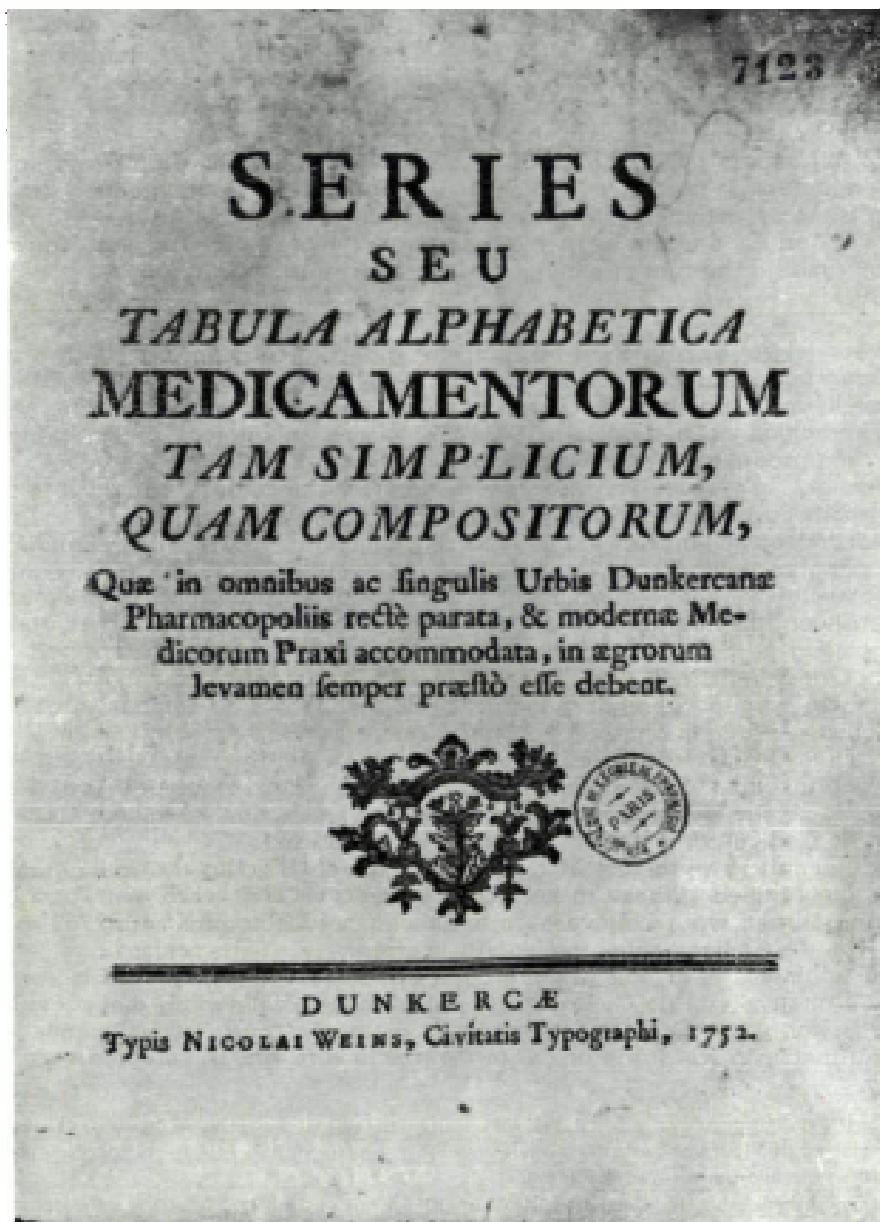
(10) Nog steeds staat het Magistère de Bismuth in het vocabularium van oudere geneesheren ; een magisterium was de betiteling voor een wit zeer licht precipitaat, waarvan de bereiding, om zijn subtiliteit en uitgelezenheid, een meesterwerk gold.

(11) *Regulus* (van *rex*) was het zuiverste en zwaarste deel van een metaal. De beruchte *pilulae perpetuae* waren vervaardigd uit *regulus antimonii*.

(12) Onder kalk werd verstaan iedere stof die een calcinatie had ondergaan, dus een oxidatie door gloeiing. Zo onderscheide men o.a. *Calx Solis* (goud), *Calx Jovis* (tin), *Calx Lunae* (zilver), *Calx Mercurii* (kwik), *Calx Saturni* (lood), *Calx Veneris* (koper).

(13) Hieronder treffen we aan o.a. *Vitrum arsenici*, in feite As_2O_3 , door sublimatie gezuiverd, in de vorm van een doorschijnende amorfe massa, vandaar de glasbenaming. Het *Vitrium Antimonii* was in feite Sb_2S_3 , die na smelten en afkoelen uitkristalliseert.

gemaakt met uitsluiting van de andere vroeger aldaar gebruikte en nog niet te ver-
smaden farmacopeeën, te weten de Farmacopee van Lemery, van Rijsel, Dowai,
Brussel, Londen en andere. De bedoeling met de uitgifte van de Codicum Dunker-
quae is duidelijk : de heersende wanorde willen ze bestrijden door aan een bepaald
voorschrift een bepaalde formule en werkwijze te binden ; tevens verwijzen ze voor
niet besproken formules en waarschijnlijk ook voor de toekomst, naar de Codex
Parisiensis, met uitsluiting van alle andere farmacopeeën.



Daar deze Codex uit het midden van de XVIIIe eeuw dateert kunnen we duidelij-
k de tekenen van de tijdsgeest waarnemen : het stilaan verlaten van de medica-
menten uit het dierenrijk en de eerste schuchtere stappen in de scheikunde. Het is
interessant deze tijdsevolutie te volgen : de oude gewaden worden weigerig afge-
legd, het nieuwe wordt nog weigeriger aanvaard, doch de richting is er ; nieuwe
tijden zijn voor de geneeskunde aangebroken ; eeuwenoude rotsvaste geneeskun-
dige principes en geneesmiddelen worden verdrongen, terwijl chemische preparaten
hun intrede doen in de geneeskunde. Gemakkelijk hadden de chemici uit die tijd

het niet ; zij moesten louter proefondervindelijk te werk gaan : een bepaalde stof verkregen zij na een bepaalde manipulatie of reeks manipulaties ; wat intussen in hun kolven en retorten gebeurde of hoe ze met veel overtolligs weg te laten tot hetzelfde resultaat konden komen ontging hun volledig. Het zou immers nog een eeuw duren vooraleer men in staat zou zijn een chemische reactie neer te schrijven.

De opstellers van het Codiculum Dunkercae hadden nog volle vertrouwen in de Codex Parisiensis van 1748. De snelle evolutie in de scheikunde vooral was oorzaak dat in de volgende editie van 1758 de opstelling heel en al was veranderd, vooreerst de indeling in classes was verlaten doch de onderverdeling geschiedde scherp in Galenische bereidingen en Scheikundige bewerkingen. Ze hebben, zoals in het voorwoord staat te lezen, veel samenstellingen verworpen, die geheel uit de mode waren geraakt (obsoletae) of nutteloos geworden waren of die ongeschikt (absurdae) waren door de weerzinwekkendheid of onverenigbaarheid van de ingredienten, het overtollige werd gesnoeid en alles werd zoveel mogelijk vereenvoudigd. Toch werd een toegeving gedaan voor geneesmiddelen die om hun eerbiedwaardige ouderdom en hun lang gebruik niet mochten verdwijnen. Dit principe werd nog lang in ere gehouden ; het zou nog een hele tijd duren vooraleer de wetenschap schoon schip maakte met al deze eeuwenoude verouderde geneesmiddelen. Het langst in leven bleef de Triakel die, zij het dan zeer beknopt geworden, zich nog staande hield in de Belgische Pharmacopee 1885 en eerst achterwege werd gelaten in de P.B. III van 1906.

Uit dit alles mogen we wel besluiten dat de Codiculum van Duinkerken slechts een zestal jaren actueel is gebleven (van 1752 tot 1758).

Er is evenwel later nog sprake van de Codiculum en wel in een Ordonnantie van de Magistraat gepubliceerd op 12 december 1761, waarin besloten wordt dat de medecijnen van vreemde oorsprong moeten nagezien worden door experts vooraleer ze mogen verder verkocht worden. Ook zegt dezelfde Ordonnantie dat de apothekers zelf hun samenstellingen moeten bereiden « afin de bannir les mauvais articles qu'ils tirent d'Hollande et d'ailleurs qui se trouvent être falsifiés » en verder nog staat dat ze in hun apotheken moeten in voorraad hebben « remèdes suffisans conformément au codex arrêté le 20 mars 1752 ». Dit kan er eveneens op wijzen dat de Codiculum stilaan uit het gebruik was geraakt.

In dezelfde ordonnantie wordt nog bevolen een Taxe van Medicamenten op te stellen. Vier apothecarissen worden hiermede gelast en kort daarop, op 17 februari 1762, verschijnt een gedrukte Taxe met als opschrift : « Taxa medicamentorum tam simplicium selectorum et debite mundatorum, quam compositorum galeno-chymicorum, lege artis praeparatorum juxta codicem medicamentarium Parisiensem, una et juxta codiculum Dunkercae anno M DCCLII impressum... Dunkercae, typis Nicolai Weins, civitatis typographi. 1762 ».

Hiermede wordt eens te meer een Nederlandse Pharmacopee aan de onbekendheid ontrukkt en krijgt de kring van volledigheid op het gebied van de Nederlandse Stedelijke Pharmacopeeën een schakel bij.

RÉSUMÉ

La Pharmacopée de Dunkerque de 1752

par le pharm. L. J. Vandewiele.

Origine, histoire et résumé de cette pharmacopée dont il existe encore deux exemplaires, un à la Faculté de Paris et un au Conseil de l'Ordre des Pharmaciens de France. Cette pharmacopée qui servait en même temps de Taxe, ne contient que 59 pages et n'est qu'une édition écourtée du « Codex Parisiensis » qui fut rendu obligatoire à l'exclusion d'autres pharmacopées comme celle de Lemery, de Lille, de Douai, de Bruxelles, de Londres et d'autres. Le but évident fut d'obtenir l'uniformité des préparations et de supprimer le désordre.

L'édition suivante de 1758 indique l'influence grandissante de la chimie : suppression des « classes » et distinction bien nette entre préparation galéniques et opérations chimiques.

Quelques préparations absurdes comme la Thériaque résistèrent cependant longtemps aux idées nouvelles. On trouve encore la Thériaque dans la Pharmacopée belge de 1885 (Electuarium Theriacale p. 106).

Il est encore question du Codiculum Dunkercae dans une ordonnance du 12 décembre 1761 et dans les Taxes du 17 février 1762.

RAPPORTS - VERSLAGEN

Le Congrès du Cercle Benelux d'Histoire de la Pharmacie à Mons — 10 et 11 mai 1958 *

Ce congrès, organisé à l'initiative du confrère Brasseur, de Fleurus, Président du Conseil de l'Ordre du Hainaut, s'est tenu à Mons. Il fut inauguré l'après-midi du samedi 10 mai par Monsieur le Chef de Cabinet du Gouverneur de la Province, qui exprima sa satisfaction de voir que les historiens de la pharmacie avaient, pour se réunir, choisi la ville de Mons, où ils allaient pouvoir découvrir des collections et des documents dignes de grand intérêt. Le Dr P. H. B r a n s, Président, en adressant ses remerciements pour ces paroles de bienvenue, ne se doutant à quel point ces prédictions allaient se vérifier et combien nombreux étaient les livres, les archives, les documents extrêmement intéressants réunis par le confrère B r a s s e u r et par son secrétaire, en collaboration avec les autorités locales. Un « champagne d'honneur » fut offert aux congressistes, au nom du Gouverneur, à la Maison Losseau, institution culturelle de la Ville de Mons. Ensuite eut lieu une réception à la Bibliothèque de la Ville, toute proche, où les congressistes furent accueillis par Monsieur le Juge R. L e c l e r c q, représentant de la Ville. Ce dernier inaugura l'exposition de livres et documents anciens se rapportant à l'histoire de la pharmacie rassemblés à l'occasion du congrès, et il rappela, non sans une certaine émotion, que son père, également échevin, avait inauguré un congrès de pharmaciens exactement 50 ans auparavant. Le Conservateur de la Bibliothèque, Dr M. A. A r n o u l d, Professeur à l'Université de Bruxelles, guida les visiteurs de l'exposition, dont un catalogue de valeur a été réalisé et imprimé par ses soins. En fait, il apparaît que l'exposition ne comporte qu'une sélection d'œuvres faite parmi les très nombreux documents qui enrichissent la Bibliothèque de la Ville. Un texte, très ancien, de 1429, montre, par exemple, une liste d'apothicaires et fait apparaître que ceux-ci étaient nommés par une gilde. Un mérite qui revient indirectement au Cercle Benelux est la découverte de deux ouvrages inconnus, découverte faite dans les réserves de la Bibliothèque grâce à l'organisation de l'exposition. L'intérêt de celle-ci fut donc réciproque.

Les congressistes furent ensuite conduits aux « Musées du Chanoine Puissant », installés dans une ancienne chapelle du XIII^{ème} siècle et un bâtiment du XVI^{ème} siècle, où sont rassemblés de très belles antiquités diverses et une riche bibliothèque d'ouvrages anciens de très grande valeur, telle la bible de Guttenberg. Après un souper en commun, les congressistes firent leur réunion à la Maison Losseau. Le pharmacien B r a s s e u r (Fleurus) fit une communication au sujet de l'histoire de la pharmacie dans l'ancien comté de Hainaut et de

la ville de Mons qui eurent de très multiples rapports avec les villes du nord de la France. Lille, Douai, Valenciennes. Ces rapprochements, le Dr B r a n s, Président, y fit allusion dans son introduction, en exprimant son plaisir de pouvoir souhaiter la bienvenue aux participants venus de France, parmi lesquels se trouvaient le Dr. J. V a s s e (Paris). Le pharmacien P. V a n d e w i e l e (Gand), *tit, en français, un résumé de sa publication consacrée à la pharmacopée de Mons.* Grâce aux travaux du Cercle Benelux on a pu retrouver à présent plusieurs de ces pharmacopées, dont plus aucun exemplaire n'était connu il y a peu d'années. Il fit également un rapprochement entre la pharmacopée de Dunkerque et celle des Pays-Bas du Sud, qui présentent beaucoup d'analogies. Le pharmacien E. G. S e g e r s (Bruxelles) présenta ensuite une nouvelle version de son film documentaire consacré aux anciennes pharmacies de Belgique, film très complet, au cours du déroulement duquel apparaissent les richesses peu à peu mises à jour dans le vaste domaine de l'histoire de la pharmacie, richesses qui ne cessent de s'accroître et dans la découverte desquelles le Cercle Benelux joue un rôle primordial.

Le dimanche 11 mai eut lieu l'assemblée des membres. Le Dr B r a n s, Président, mit en évidence, l'influence du Cercle Benelux dans l'histoire de la pharmacie et son étude, ainsi que l'intérêt soulevé par celle-ci, comme qu'en témoigne le grand nombre de membres nouvellement inscrits. Parallèlement, le nombre de « membres-étudiants » n'a cessé de croître également. Le Président, lors d'une réunion à Louvain des étudiants flamands de l'Université, put inscrire 35 nouveaux « membres-étudiants » dont Mr. H. D e g r e e f a été désigné comme délégué à l'Université d'Utrecht, Mr. A. M. S o e t succède, au même titre, à Mr. W. B r a n s. Le secrétaire L. V a n d e w i e l e (Gand) et le trésorier E. G. S e g e r s (Bruxelles) firent ensuite leurs rapports annuels, qui furent approuvés. La ville de Gouda fut choisie pour la réunion du Cercle Benelux en automne 1958, suite à la proposition du Dr G r e n d e l (Gouda), et Tournai pour la réunion du printemps 1959, de façon à resserrer les liens avec les confrères du nord de la France venus à Mons. Le confrère A. G u i s l a i n (Bruxelles) fit un exposé au sujet de la pharmacopée de Mons, après quoi le Dr J. V a s s e (Paris) parla de l'histoire de la pharmacie dans le Hainaut français, dont il est originaire. Il apparaît que Valenciennes tout particulièrement eut de nombreux rapports avec le Hainaut belge. Le Dr. W. H. H e i n (Francfort), empêché, ne put venir à Mons et fit annoncer sa communication pour une prochaine réunion.

Après une promenade dans la vieille ville et un déjeuner en commun, les congressistes se rendirent l'après-midi au Château de Manemont, belle propriété cise au milieu d'un splendide parc et aménagée en musée. Madame F a y d a i r, Conservatrice, exposa brillamment l'histoire des précieuses collections dont elle a la garde et présenta plus spécialement de très rares et précieuses porcelaines de

* Een Nederlands verslag van deze bijeenkomst is in ons vorig nummer verschenen. N.d.R.

Chine et européennes. Un grand nombre de grands mortiers anciens, en bronze, retint l'attention des visiteurs, ainsi que quelques beaux spécimens de pots de pharmacie anciens.

Ce fut une fin de congrès très appréciée, dont les congressistes emportèrent un souvenir marquant, ainsi que le Dr. Brans l'exprima en fin de réunion, réunion dont le succès, l'intérêt exceptionnel et le mérite reviennent tout spécialement au confrère Brassieur et à ses collaborateurs qui furent chaleureusement remerciés et félicités.

Dr. B. - trad. S.

Activités d'automne du Cercle Benelux d'Histoire de la Pharmacie en 1958

Rappelons l'activité du Cercle Benelux durant le congrès de la Fédération Internationale Pharmaceutique, à Bruxelles. Le 8 septembre 1958, une exposition « Art et Pharmacie » fut inaugurée à la Cité Universitaire par le pharmacien Étienne, de Verriers, vice-président du Cercle, qui lut le discours préparé par le président Dr. Brans, qui, suite à un deuil de famille, n'a pu être présent. Durant toute la semaine du congrès de la FIP de nombreux visiteurs admirèrent les antiquités et objets d'art se rapportant à la pharmacie réunis par le pharmacien E. G. Segers, de Bruxelles et disposés dans le cadre d'une ancienne apothicairerie reconstituée. La journée du 11 septembre fut consacrée, à l'histoire de la pharmacie ; de nombreuses communications furent présentées par des pharmaciens venus du monde entier.

Pour son assemblée d'automne, le Cercle Benelux était l'hôte de Gouda, où les 22 et 23 novembre était inaugurée une exposition « Schoonheid in de Pharmacie », que le Dr. E. Grendel avait organisée. Cette exposition, qui montrait « la beauté dans la pharmacie », était réalisée dans le Musée de l'Hôpital Ste Catherine, ancien hôpital transformé en musée. La pharmacie de la Ville de Gouda y fut installée de 1654 à 1954. Les médecins de Gouda y avaient une « chambre de chirurgiens », qui y existe encore de nos jours.

Les pharmaciens de Gouda ont offert au musée le mobilier d'une vieille pharmacie de Zeelande. Celui-ci y constitue le noyau d'un futur musée pharmaceutique. C'est dans ce cadre que le Dr. E. Grendel a organisé son exposition, qui groupait un grand nombre de pots, mortiers, accessoires divers, curiosa, livres, tableaux provenant de nombreux musées de Hollande.

Cette exposition fut inaugurée par le Bourgmestre de Gouda et demeurera ouverte jusqu'au 4 janvier 1959. Le Dr. Brans, président du Cercle Benelux, présenta ses félicitations au Dr. E. Grendel pour la qualité et l'intérêt de cette exposition, ensuite il salua les participants présents, venus de Hollande, de Belgique et d'Allemagne. Le Dr. E. Grendel guida et commenta la visite de l'exposition. Ensuite le pharmacien B. Mattelaer, de Courtrai, fit un exposé ayant trait à l'histoire de la médecine et de la pharmacie dans l'ancienne Egypte. Le Dr.

W. H. Hein, de Kelkheim, présenta un travail sur les manuscrits de l'Ordonnance Médicinale de Frédéric II. Enfin, le Dr. E. Grendel commenta un des plus anciens livres de plantes, imprimé et illustré à Gouda, le *Dyalogus Creaturarum*, par de Leeu.

Le dimanche matin, 23 novembre 1958, après l'assemblée des membres, des rapports furent présentés par le Dr. Brans et le pharmacien E. G. Segers au sujet des congrès de Bruxelles et de Venise. Ensuite, le pharmacien E. G. Segers projeta une belle série de diapositives en couleurs montrant d'anciennes pharmacies de Venise et d'Italie, ainsi que des apothicaireries hospitalières de France et des documents montrant les plus anciennes façades pharmaceutiques abritées dans celles-ci. Le directeur du Musée de l'Hôpital Ste Catherine, Monsieur J. Schouten, fit ensuite un exposé sur le rôle important de Gouda dans le domaine artistique depuis le XVIème siècle, principalement grâce aux artisans en vitraux et ensuite grâce aux potiers et faïenciers, dont actuellement encore on peut admirer les productions artistiques modernes, exposées dans deux pharmacies de Gouda. Les pipes en terre sont aussi une production locale importante à Gouda, et Monsieur Schouten conduisit les congressistes au musée « De Moriaan », dont il est également conservateur, et y fit admirer un ensemble de pipes de tous les temps et de tous les pays, ainsi que des tableaux réalisés sur des carreaux de faïence fabriqués anciennement à Gouda.

Un lunch réunit les congressistes dans le restaurant du Musée de l'Hôpital Ste Catherine, qui se trouve dans une cave, installé dans l'ancien laboratoire de la pharmacie communale. L'ancien fourneau, les anciennes bassines de cuivre y subsistent encore de nos jours.

L'après-midi, les congressistes se rendirent à Oudewater, vieille petite ville située à 15 km. de Gouda, où ils furent reçus par Monsieur G.W. de Boer, secrétaire de la Ville. Celui-ci, après un exposé résumant l'histoire locale et l'histoire de Oudewater, accompagna les congressistes dans la maison de la ville où se trouve la célèbre balance aux sorcières, grâce à laquelle, dans les temps passés, un document « officiel », procès-verbal de pesée, pouvait être délivré, garantissant que la personne pesée n'était pas une sorcière. Sans exception, tous les membres du Cercle Benelux qui passèrent sur le plateau de la balance reçurent un certificat officiel déclarant qu'ils ne sont pas sorcières...

Le président Dr. Brans, au nom des congressistes, adressa ses remerciements à Monsieur de Boer pour cette réception, et exprima sa gratitude au Dr. Grendel pour l'organisation de l'assemblée du Cercle Benelux. S.

BERICHTEN - AVIS

Tentoonstelling August Kekulé in de Universiteitsbibliotheek te Gent

Drie internationale Kekulé-Symposia hebben dit

jaar plaats gehad : het eerste op 10 september door de American Chemical Society te Chicago ; het tweede op 15 september te Londen door Chemical Society onder de auspiciën van de International Union of Pure and Applied Chemistry ; het derde op 17 oktober te Utrecht op voorstel van de Koninklijke Nederlandse Chemische Vereniging.

Honderd jaar geleden is de organische chemie of de chemie der koolstofverbindingen, na een bijna vijftigjarige periode van onzekerheid en verwarring, tot overzichtelijkheid en klaarheid gekomen, dank zij een nieuw begrip, voor het eerst door August Kekulé in het jaar 1858 uitgesproken, n.l. dat van de vierwaardigheid van het koolstofatoom en van de binding der koolstofatomen met zichzelf.

Deze fundamentele ontdekking is zeker niet vreemd geweest aan de benoeming van de slechts 29-jarige Kekulé tot gewoon hoogleraar in de algemene chemie te Gent, als opvolger van wijlen professor Mareska.

Met het vierwaardig koolstofatoom als leidraad kwam de chemie der langgestrekte koolstofverbindingen, de z.g. aliphatische reeks, in zijn *Lehrbuch der Organischen Chemie* Band I, verschenen in 1861, tot een systematisch en goed samenhangend systeem.

Eveneens ontdekte Kekulé weldra het geheim van het benzolmolekuul en ontwierp hij, te Gent, de sindsdien beroemd gebleven benzol-formule waaraan zijn naam gehecht blijft. De publicatie : « Sur la Constitution des Substances Aromatiques » verscheen te Parijs op 27 januari 1865. Ongetwijfeld zou dit werk een Nobelprijs hebben verdiend, moest een dergelijke eretitel reeds destijds hebben bestaan.

Het eerste onderrichtslaboratorium voor scheikunde in België werd onder die inspiratie van Kekulé in 1860 te Gent opgericht. Het reglement is van zijn hand en de nieuwe school van organische chemie ontwikkelt zich aldaar. Tientallen naderhand beroemd geworden figuren danken hun vorming aan dit vruchtbaar centrum van wetenschappelijk onderzoek. Het meest sprekend voorbeeld is dit van Adolf von Baeyer, die later n.l. in 1905 werkelijk de Nobelprijs voor scheikunde verwierf.

De invloed van Kekulé op onderwijs en wetenschap in België en in Europa is ontzaglijk geweest. De tentoonstelling van documenten, apparaten en materiaal uit zijn Gentse tijd illustreert de ontwikkelingsgang der organische chemie in het midden der vorige eeuw en is een hulde van de Universiteit aan een van hare meest vooraanstaande geleerden.

Apothekerspotten in het Diocesaans Museum te Mechelen

Zij zijn drie in getal ; het vermelden niet waard, ware het niet dat ze de aandacht op zich trekken om twee redenen :

1) Zij zijn in oud-Antwerps aardewerk, zeer kenmerklijk nog onder Italiaanse invloed ; een zalfpot en

twee albarello's. Dergelijke potten zijn uiterst zeldzaam.

2) De twee albarello's dragen het Jezusmonogram $\begin{array}{|c|} \hline + \\ \hline - \\ \hline \end{array}$, wat per analogie met andere gevallen doet besluiten dat deze potten afkomstig zijn uit een kloosterapothek. In onze streken is zeer weinig bekend over kloosterapotheken ; in Duitsland, Frankrijk, Spanje, Joegoslavië, Italië, enz., zijn heel wat monografieën verschenen over dit onderwerp. Bij ons hadden alleen vermaardheid Orval en het St.-Janshospitaal te Brugge, en nu, dank zij de studie van Collega Segers, is ook iets meer bekend over Asse en het Ste.-Elizabethgasthuis te Brussel. Maar er moet meer te vinden zijn, als we bedenken dat ons land destijds bezaaid was met abdijen en kloosters. De Eerwaarde Heer Conservator van het Diocesaans Museum kon geen inlichtingen verstrekken nopens hun afkomst ; hij wist alleen dat deze potten werden tentoongesteld op de tentoonstelling te Antwerpen in 1930.

Deze apothekerspotten uit het Diocesaans Museum te Mechelen zijn het waard eens nader bekeken te worden. Drie potten... non multa sed multum...

Apoth. L. J. VANDEWIELE.

Een nieuw Tijdschrift

SCIENTIARUM HISTORIA. Driemaandelijks Tijdschrift voor de Geschiedenis van de Geneeskunde, Wiskunde en Natuurwetenschappen. Redactie en Beheer : Prinsstraat, 5, Antwerpen. Prijs per nummer : 40 F. Jaarabonnement : 150 F. Steunabonnement : min. 500 F. Postrekening : 858456 Scientiarum Historia, Antwerpen.

In Limine.

Het wil de redakteuren van « Scientiarum Historia » voorkomen dat er bij de beoefenaren van de exakte wetenschappen met de jaren genoeg aanschouwelijke belangstelling is gegroeid, om het uitgeven van dit driemaandelijks tijdschrift als een gelukkig komplement te aanvaarden, en aldus het gedeelte dat ontbreekt om iets volledig te maken aan te vullen..., en deze onderneming niet als een onberaden waaghalzerij te bestempelen.

Vele redenen nopen ertoe met de nodige bescheidenheid van wal te steken. De geschiedenis van de wetenschap heeft in de Beneluxlanden, en dan inzonderheid in het Nederlandssprekend gedeelte daarvan, nog niet de drempel van een algemeen academisch erkend vak overschreden, hoewel het aantal diergenen die aan de beoefening van deze discipline een belangrijk deel van hun dagtaak wijden gelukkiglijk toeneemt. En onder deze laatsten is stilaan, menen we, het verlangen levendig geworden over een eigen tribune te beschikken.

Was het dan vermetel te pogen ten gerieve van die beoefenaren een tijdschrift in het leven te roepen waarin zij de resultaten van hun navorsingen zouden laten verschijnen ? Het biedt het voordeel een versnippering van initiatieven te voorkomen en een verstrooiing van het gepresenteerde tegen te

gaan, meteen een grotere kring van belangstellenden te bereiken en nog meer zo volledig mogelijk overzicht te geven van alles wat zich op het wetenschappelijk-historisch gebied in de Beneluxlanden voordoet, en mede n het bijzonder op het oorspronkelijk werk van eigen bodem de aandacht te vestigen en de nadruk te leggen.

Om buiten de grenzen van ons eng taalgebied door te dringen zal gelijk het meer en meer gebruikelijk wordt, de korte inhoud van de hoofdbijdragen in het Duits, het Engels of het Frans, naar keus van de auteur, toegevoegd worden. Bijdragen in een van deze laatste talen worden niet principieel van de hand gewezen, doch de voorkeur gaat naar het Nederlands. De redactie is de mening toegedaan dat zij het aan het nationaal besef en aan het opzet van haar onderneming verplicht is.

De redactie staat op het standpunt dat voor een beter inzicht in en voor een zwaarder doorwegen van het werk van het steeds toenemend aantal diergenen die zich met het voortbrengen van exakte kennis in de Nederlanden bezig houden, al wat in het verleden op hun eigen gebied geschied is — dat is de geschiedenis van de wetenschap — deze geschiedenis de *magistra vitae* is en blijft. Zo wordt de band tussen verleden en heden toegehaald, het is een grote intellectuele sterkte en behoedt de wetenschapsmens voor zelfoverschatting.

De redactie wil met haar opzet al datgene bestrijken dat met de geschiedenis van de exakte wetenschappen, in de meest algemene betekenis genomen, in verband staat. Worden beoogd: de geschiedenis van de geneeskunde van mens en dier in al haar onderdelen, de artseneerbereidkunde, de biologie in de breedst mogelijke betekenis, de wiskundige en natuurkundige wetenschappen eveneens in de ruimste zin. Literair-historische en kulturhistorische bijdragen zijn niet gewenst, tenzij ze de exakte wetenschappen enigszins raken. Op al wat de grensgebieden betreft, zal op zijn ruimst beschikt worden.

Op de medewerking van allen die het met dit eenvoudig programma kunnen eens zijn, wordt gerekend.

De Redactie :

Dr. P. Bockstaele (Sint-Niklaas) — Dr. P. Boeynaems (Antwerpen) — Prof. R. Dequeker (Leuven) — Dr. L. Elaut (Gent) — Prof. Dr. A. Louis (Leuven) — Apotheker L. J. Vandewiele (Gent) — Prof. Dr. P. Van Oye (Gent). J.V.

**HISTORISCHE
TIJDSCHRIFTARTIKELEN
REVUE HISTORIQUE
DES REVUES**

Brsil - Brazilië

Tribuna Farmaceutica 1958 :

C. Stellfeld : *As artes medicas no parana provincial*, p. 65, 94, 97.

Chine - China

Janus XLVII, 1958 :

P. Huard en M. Wing : *Evolution de la matière médicale chinoise*, p. 3-67.

Cuba

Revista Farmaceutica di Cuba 1958 :

R. Galbis : *Contribucion a la historia de la farmacia*, p. 189, 241, 302.

Danemark - Denemarken

Theriaca 1958 :

V. Gaun Jensen : *On the title « examinatus Pharmaciae »*.

H. I. Toft : *Some comments on the arrangement of the dispensary in Tönder Apotek during the period 1750-1900*.

K. Baerentsen : *Pharmacopoeia Danica 1772*.

K. Baerentsen : *E Regno minerali Ph. D. 1772*.

I. Clemens Petersen : *medicinal herbs from medicinal gardens*.

H. Sögaard : *Excavations from the oldest apotek in Aabenraa*.

Allemagne - Duitsland

Deutsche Apotheker-Zeitung 98 1958 :

H. Gittner : *Erstveröffentlichung eines Hahnemann-Briefes*, p. 387.

E. Vevera : *Die Standgefäße der Apotheken im Wandel der Zeit*, p. 400.

R. Schmitz : *Zur Historiographie des Kölnischen Apothekenwesens*, p. 627.

R. Mees : *Zur Geschichte der Fürstliche Fürstenbergische Hofapothek in Donaueschingen 1758-1958*, p. 727.

H. Böttger : *Medizin- und Pharmaziegeschichte an der Universität Kiel*, p. 758.

Zur Geschichte der Pharmazie, Geschichtsbeilage der Deutsche Apotheker-Zeitung 1958 :

K. Ganzinger : *Die Apotheke in J. J. Bechers Wiener Kunst- und Werkhaus*, p. 1.

A. Stemper : *Ein Klaproth-Bildnis*, p. 9.

E. Dann : *Ein weiteres Klaproth-Bildnis*, p. 10.

Öffentliche und private pharmaziegeschichtliche Sammlungen in Deutschland ; 8. Die Sammlung Erwin C. Mors in Hannover, p. 11.

K. Ganzinger : *Professor Otto Zekert zum 65 Geburtstag*, p. 16.

A. Stemper : *Ein viertes Exemplar der ersten Ausgabe des Dispensatoriums von Valerius Cordus*, p. 17.

G. Schröder : *Ueber Ursprung und Entstehung der Chemiatrie*, p. 19.

W. H. Hein : *Das Laboratoriumsbild des Johannes Stradanus*, p. 25.

O. A. Pirinen : *Die erste Museumapothek Finnlands*, p. 28.

G. Griffenhagen : Oeffentliche und private pharmaziegeschichtliche Sammlungen in Deutschland : 9. Sammlung Jo Mayer, p. 29.

France - Frankrijk

Revue d'Histoire de la Pharmacie 1958 :

J. de Cilleuls : L'apothicairerie du grand Hôpital des Chevaliers de Malte, p. 213.

P. Lemay : La pompe funèbre de Lavoisier au Lycée des Arts, p. 230.

M. Bouvet : Nicolas Vauquelin, droguiste, p. 246.

M. Bouvet : Des archives de famille font revivre les débuts de Parmentier et ceux de Vauquelin, p. 281.

E. Samarelli : Niobé et le Niobium, p. 287.

M. Durand : L'hospice général de Tours au siècle dernier, p. 300.

J. Paineau : Les remèdes purgatifs de l'Hôpital de Vichy en 1755, p. 322.

M. Bouvet : Les pharmaciens fournisseurs de la famille royale au Temple, p. 337.

G. E. Trease : De la connaissance des plantes à la pharmacognosie, p. 348.

G. L'Herbier : L'Hôtel-Dieu de Tournin et sa pharmacie, p. 357.

P. Julien : Notes pour une histoire de la pharmacie à Gap, p. 359.

L. Cotinat : L'abbaye du Val Saint-Pierre et les reliques de son apothicairerie, p. 409.

E. H. Guitard : Le testament d'un apothicaire sous François 1er, p. 434.

M. L. David-Danel : Saint Côme et Saint Damien sont ils au nombre des « patrons » de la pharmacie, p. 459.

Italie - Italië

Minerva Farmaceutica VII 1958 :

C. Masino : Giovanni Antonio Faie speciale del secolo XV, cronista della Lunigiana, p. 77.

V. Bianchi en E. Bruno : Alcune rarissime stampe di soggetto alchimistico a tribute a D Beccafumi (1486-1551).

C. Masino : Notizie sparse sugli speciali Piemontesi dei secoli XVII-XIX, p. 237.

G. Ostino : Carlo Guiseppa Ferraris farmacista, biellese cospiratore e profugo politico, p. 342.

A. Cassetti : Una farmacia portatile dell'inizio dd secolo XIX conservata a Venezia, p. 245.

Galeno. VI en VII :

T. Sarnelli : Il libro dei medicamenti semplici di Al. Ghajigi VI, p. 3 ; VII, p. 15.

R. Fonocchiaro : Arte e Farmacia VI, p. 11 ; VII, p. 11.

U. Tergolina : Ancora sul Petrolio di Montegibbio specialita medicinale VI, p. 15.

G. Pezzi : La stele egizia o Metternich ; VI, p. 19 ; VII, p. 23.

F. di Barco : Farmacia Uiguri ; VII, p. 4.

G. Carnevale ; G. Parozzoni. VII, p. 7.

Japon - Japan

Practical Pharmacy IX :

Y. Saitoo : Historical observation of pharmaceutical

remains in Suruga Castle Town, afl. 2, p. 109 ; afl. 3, p. 88.

U. Miyosi : Introduction to history of pharmacy, afl. 9, p. 99 ; afl. 12, p. 88.

K. Onda : History of Meizi Pharmaceutical college, afl. 1, p. 89.

H. Yamaguti : Historical observation of Pharmacy medicine separation, afl. 6, p. 87.

T. Simizu : The Old Dutch Pharmacopoeias, afl. 6, p. 108.

Pologne - Polen

Kwartalnik Historii Nauki i Techniki 1958 :

I. L. Znaczk-Jaworski : Experimental research on ancient mortars and binding materials, p. 405.

Espagne - Spanje

IX (1958) :

G. Folch Jou y Jose Luis Gomez Cazmano ; Los pleitos del Colegio de Boticarios de Barcelona, p. 1.

R. Lizarraga Lecue ; Remedios otalgicos en la tumba de la Princesa Cristina di Norvega en Covarrubias, p. 67.

A. Merck Banon ; Los Farmaceuticos artistas del Levante Espagnol, p. 97.

C. Lopez Herrera ; Fabricacion del Gaz en Lucifurum fanum, p. 116.

R. Roldan y Guerrero ; Simon de Rogas Clemente y Rubio, p. 126.

M. Siles Cabrera : Ibn Al Beithar « El Botanico », p. 129.

R. Folch Andreu ; Los preparados galenicos de Antano, p. 161.

Yougoslavie - Yougo Slavië

Farmaceutski Glasnik 1958 :

F. Minarek : O Starejai naravoslovni literaturi v Ziski Kartuziji, p. 487.

Dr. D.A. Wittop Koning.

PERSONALIA

Apotheker J. Mathijs ereburger van de stad Sint-Niklaas

Collega J. Mathijs uit Gent heeft zich op 74-jarige ouderdom uit zijn apotheek teruggetrokken, na een welgevulde loopbaan. Hij was steeds vooraan waar het de beroepsbelangen of het aanzien van de apotheker betrof ; hij hield van zijn beroep en was ook een der eersten die toetraden tot de « Kring voor de Geschiedenis van de Pharmacie in Benelux ». Een kunstkenner was hij en heel zijn leven lang verzamelde hij mooie meubelen, schilderijen en kunstvoorwerpen. Nu heeft hij zijn levenswerk geschonken aan het Stedelijk Museum van Sint-Niklaas, waar zaterdag 4 oktober 1958 de Galerij Marthe Mathijs-Vanneste, in tegenwoordigheid van tal van personaliteiten, voor geopend werd verklaard. Bij deze gelegenheid werden Mevrouw Mathijs, ten posthumen titel, en Collega Mathijs, als ereburgers der Stad aangesteld.

Onder de vele kunstvoorwerpen bezat Collega Mathijs ook apothekerspotten. Het Museum is even-

eens in het bezit van apothekerspotten, voorkomend uit het legaat van Apoth. Van Aer-schot van Sint-Niklaas, die als een afzonderlijk legaat bewaard worden. De potten voortkomend van het legaat van Apoth. Mathijs fungeren thans als siervoorwerpen in de Galerij Marthe Mathijs-Vanneste om er de bezoekers attent op te maken dat de schenker een apotheker was.

Het zou in de bedoeling liggen van de conservator, uit beide verzamelingen een oude apotheek te reconstrueren, naar het voorbeeld van andere musea (Gent, Antwerpen, Brussel); een initiatief dat we ten zeerste toejuichen.

Intussen wensen we onze voornamelijk collega Mathijs, zelf Gentenaar van geboorte (maar wiens vader Limburger en wiens moeder geboortig was van Thuin), nu ereburger van Sint-Niklaas, nog vele jaren in peis ende vrêe!

L.J.V.

BOEKBESPREKINGEN COMPTE-RENDUS

Dr. J. ELAUT. — *Het medisch Beroepsgeheim en zijn historische ontwikkeling.* — 1958. Uitgeverij N.V. Standaard-Boekhandel. Antwerpen, Brussel, Gent, Leuven. — 71 blz. — Pr. ing. 25 fr.

In dit 456ste deeltje van de Verhandelingen der « Katholieke Vlaamse Hogeschooluitbreiding » behandelt de bekende medico-historicus Dr. Elaut in boeiende trant de ontwikkeling van onze opvattingen in zake medisch-beroepsgeheim.

Het eerste hoofdstuk overziet de oudheid en de middeleeuwen, daarna de renaissance en ten slotte de 19e eeuw met de nieuwe wending van het zo ingrijpende napoleonistische wetboek.

Het tweede hoofdstuk zet de wetgeving uiteen van 8 verschillende landen: Frankrijk, België, Nederland, Duitsland, Zwitserland, Italië, Sovjet-Rusland, Groot Brittanje om te sluiten met de opvattingen van de Orde van Geneesheren in België en Frankrijk en die van de Wereld-Gezondheids-Organisatie.

In een 8-tal bladzijden slotbeschouwingen vraagt schrijver zich ten slotte af, wat er van het beroepsgeheim is overgebleven in onze moderne maatschappij met al haar uitwassen van de verzekering tegen ziekte en invaliditeit.

Het is een zeer leeswaardig boekje geworden, waarin interessante bijzonderheden te vinden zijn b.v. over de ontwikkeling van die kwestie in Duitsland na de ineenstorting van het Hitler-regime.

Ook apothekers zullen uit dit boekje nuttig en wetenswaardig plichtsbefes weten te destilleren. Wij kunnen het warm aanbevelen.

P.V.

Apoth. L. J. VANDEWIELE & Apoth. R. VEKEMAN. — *Gedenkboek van het Oostvlaams Apothekersgild. 1854-1954.* — Uitgave van het Oostvlaams Apothekersgild (Secr. Apoth. Bovyn, Bor-

luutstr. 19 Gent). — 168 blz., groot formaat: 30 x 22,5 cm. — Pr. ing. 300 fr (te storten op p.c. 14.73.39 van Apoth. Bovyn, Gent).

Als blijvend aandenken van de Eeuwfeestviering van het Oostvlaams apothekersgild op 28 oktober 1954 te Gent, waarvan het geïllustreerd relaas 20 bladzijden van dit Gedenkboek inneemt, heeft het bestuur van het Oostvlaams Apothekersgild deze mooie brochure uitgegeven.

In de 50 eerste bladzijden geeft de nu reeds zeer gunstig bekende farmacohistoricus Apoth. L. Vandewiele, wat hij noemt « Enkele losse bladzijden uit de voorhistorie van het Oostvlaams Apothekersgild » en daarin vinden wij de oudste gegevens over apothekers te Gent met de vermelding van de registratieakte, waarbij « Apothecaris Martin van Sycleer van Pavije » als oudste bekende apotheker uit Gent genoemd wordt. Dit is inderdaad een zeer merkwaardig stuk.

Daarna vertelt Vandewiele nog een en ander over de « Ordonnancie politique » nopens het verkopen van medicijnen (16 oct. 1456), over de kruideniers, over het Collegium Medicum Gandavense (1663-1791), over de Gentse Pharmacopeeën, over Petrus van Baveghem, Vrijen Meester apothecaris te Gent 1758-1853, over de Kruidtuin en ten slotte over de geschiedenis der apothekers te Gent vanaf de Franse overheersing (1791-1814), over de Verenigde Nederlanden (1814-1830) tot na de Belgische Onafhankelijkheid met de stichting op 9 maart 1854 van de « Union Pharmaceutique de la Flandre Orientale ».

In 90 bladzijden geeft Apoth. R. Vekeman ons dan een even leeswaardig overzicht van de geschiedenis der « Union Pharm. de la Fl. Orientale 1854 » over « Union Pharm. des Flandres 1887 » naar het « Oostvlaams Apothekersgild van 1940 ».

Beide historische studies zijn met vele fraaie foto's geïllustreerd, die ze tot een interessant en aantrekkelijk geheel maken. Ook de vele apothekersportretten zijn een merkwaardige bijdrage tot de geschiedenis, niet alleen van het apothekerscorps, maar van de beschaving over het algemeen.

Deze brochure vormt een document van blijvende waarde, dat zeer tot ere strekt van de opstellers en de uitgevers en dat de volgende generaties met eerbied zullen raadplegen. Er zijn merkwaardige en ongekende bijzonderheden in te vinden, die b.v. ook de geschiedenis der Vlaamse beweging betreffen. Aldus vernemen wij dat de Gentse apothekers onder leiding van Jean Gys reeds in 1890 een Nederlandse vertaling der farmacopee vroegen.

Wij vinden het alleen jammer, dat dit gedenkboek niet gebonden te verkrijgen is. Ook de omslagtitel met die goude letter komt ons een beetje verouderd voor, maar de uitvoering is overigens schitterend verzorgd en ook gelukt.

Wie belang stelt in de plaatselijke geschiedenis van ons beroep zal dit werk steeds met vrucht raadplegen.

P.V.

CERCLE BENELUX D'HISTOIRE DE LA PHARMACIE
KRING VOOR DE GESCHIEDENIS DER PHARMACIE IN BENELUX
Opgericht 18 april 1950. — Fondé le 18 avril 1950.

Bureau / Bestuur :

Président : Dr. P. H. Brans, Rotterdam	President
Vice-Président : Pharm. I. Etienne, Verviers	Vice-President
Secrétaire : Apoth. L. Vandewiele, Gent	Secretaris
Trésorier : E. G. Segers, Brussel	Penningmeester
Administrateur : Apoth. Alfred Nimax, Luxembourg.	

Membres d'honneur / Ereleden :

Dr. M. Bouvet, président de la Société d'Histoire de la Pharmacie, rue Thénard 4, Paris Ve, France.

Apoth. G. E. Dann, President Intern. Gesellschaft für Geschichte der Pharmazie, Daenische Str. 19, Kiel, Deutschland.

Prof. Dr. D. Rafael Folch y Andreu, président Sociedad Española de Historia de la Farmacia, General Mola 85, Madrid, España.

Prof. Dr. G. Urdang, director American Institute of the History of Pharmacy, Monroe Str. 1635, Madison 6. (Wisc.) U.S.A.

Prof. Dr. A. E. Vitolo, Presidente del Associazione Italiana di Storia della Farmacia, Piazza Carrara 10, Pisa, Italia.

Membres Donateurs / Ondersteunende leden :

A. P. B. (Algemene Pharmaceutische Bond / Association Pharmaceutique Belge), Archimedesstr. 11, Brussel.

Kon. Ned. Mij ter Bevordering der Pharmacie, Alexanderstr. 11, 's-Gravenhage.

Departement Amsterdam van de K.N.M.P., Jan Luykenstr. 94, Amsterdam Z.

Departement Gelderland van de K.N.M.P., Arnhemseweg 1, Ede G.

Departement 's-Gravenhage van de K.N.M.P., Rijkswijkseweg 113, 's-Gravenhage.

Departement Limburg van de K.N.M.P., Wijker Brugstr. 10, Maastricht.

Departement Noord Brabant van de K.N.M.P., Wilhelminapark 28, Tilburg.

Departement Noord-Holland van de K.N.M.P., Duinoordstr. 69, Haarlem.

Departement Rotterdam van de K.N.M.P., Goudsesingel 29, Rotterdam.

Departement Utrecht van de K.N.M.P., Bem. Weerd O.Z. 29, Utrecht.

Syndicat des Pharmaciens Luxembourgeois, avenue du 10 septembre 5.

N. V. Handelsmaatschappij L. I. Akker, Postbus 21, Rotterdam.

Etabl. Biergon, 5, rue Scours de Hasque, Liège.

Etabl. Coles, chaussée d'Haecht 24-26, Diegem-Brussel.

N. V. Kon. Pharm. Fabr. v/h Brocades, Stheeman en Pharmacia, Looiersgracht 27-39, Amsterdam C.

N. V. Amsterdamsche Chininefabr., de Wittenkade 48-50, Amsterdam W.

Etabl. A. Couvreur, 78, rue Gallait, Brussel - Bruxelles.

Etabl. Cusi, avenue Louise 428, Brussel - Bruxelles.

Etabl. Kottenhoff, Bondgenotenstr. 84, Vorst.

P. Hahmes, St.-Servaasklooster, Maastricht.

N. V. v/h B. Meindersma, Westerlaenstr. 150-158, 's-Gravenhage.

Etabl. Mijnhardt—Mon Cœur, Antwerpen-Mortsel.

N. V. Handelsmij Nedigepha, Nieuwe Spiegelstr. 3-5, Amsterdam.

N. V. Onderlinge Pharmaceutische Groothandel, Nieuwe Gracht 63, Utrecht.

Ophaco, rue du Pépin 21, Brussel - Bruxelles.

N. V. Pernivita, Postbus 69, Vlaardingen.

Pharmacies Populaires, rue de Mangombroux 173, Verviers.

N. V. Philips-Roxane Pharm. Chem. Ind. « Duphar », P.C. Hooftstr. 171-173, Amsterdam Z.

C. N. Schmidt, Keizersgracht 31, Amsterdam C.

Syndicat Pharmaceutique de l'Arrondissement de Verviers, Verviers.

N. V. Dr. Willmar Schwabe, Westzijde 116, Zaandam.

Cotisation / Lidmaatschap :

Membres et membres donateurs — Leden en ondersteunende personen :
f 8,— (100 fr. Belg.) par an, per jaar.

Sociétés, institutions donatrices — Ondersteunende verenigingen, instellingen,
instituten, etc. f 25.— (300 fr. Belg.).

Met toestemming van de redactie overgenomen
uit het Economisch Historisch Jaarboek.